

RAPPORT

ANNUEL

Comptes au 31 décembre 2021

Sommaire

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DU GROUPE ET LES COMPTES UCAR SA.....	3
COMPTES CONSOLIDES.....	39
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / CONSO.....	75
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES UCAR SA.....	80
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / SOCIAUX.....	97
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	102

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES
SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe, établi par votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des Articles L.225-100, L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux Comptes, celui de votre Conseil d'Administration, et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en sa séance du 07 avril 2022.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2021 ET FAITS MARQUANTS

1.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 Présentation du Groupe Ucar et de son activité

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 65 collaborateurs directs et 360 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés, collaborateurs franchisés et collaborateurs marques blanches).

Le Groupe est présent en France avec 437 agences et une flotte de près de 8 000 véhicules dans l'ensemble des réseaux.

En 2021, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 69 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

L'organisation d'UCAR est basée sur :

- **Des réseaux de distribution** diversifiés et dynamiques orientés vers la satisfaction du client avec 437 agences réparties sur le territoire national :
 - o Succursales
 - o Franchisés (Exclusives et Non Exclusives)
 - o Agences Ucar Pros (Activités complémentaires de location pour les concessionnaires et distributeurs automobiles)
 - o Marques Blanches (programme de location pour les constructeurs automobiles et leurs réseaux de distribution)
 - o Grands Comptes (Assistants, Assureurs et Loueurs longue durée)
 - o Internet (réservation de location de véhicules sur internet / site ucar.fr)
 - o Call Center

NOMBRE D'AGENCES	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
SUCCURSALES UCAR	6	6	4
FRANCHISES UCAR	75	67	59
UCAR PROS	84	95	102
UCAR PROS RELAIS SERVICE	84	82	73
RESEAUX MARQUES BLANCHES (Constructeurs/Distributeurs)	137	159	199
TOTAL NOMBRE D'AGENCES	386	409	437

- **Des fonctions support** qui fournissent aux réseaux les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement :
 - o Centrale d'achat (négociation et gestion d'achats groupés de véhicules et de lignes de financements des véhicules pour les franchisés et succursales à marque Ucar et proposition d'offres de LOA – location avec option d'achat - à destination des particuliers)
 - o Cabinet de courtage en assurances (fourniture de produits d'assurances spécifiques à la location de véhicules pour l'ensemble des réseaux)
 - o Système d'information et supports digitaux
 - o Formation des franchisés et des agents de location
- **Des services centraux** qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :
 - o Stratégie et communication
 - o Développement
 - o Administration et Finance

1.1.2 Compte rendu de l'activité du Groupe Ucar

Chiffre d'affaires 2021

En K€	2021	2020	Var.
Chiffre d'affaires consolidé	31 846	25 097	26.9%
dont CA Location et Services aux réseaux	22 849	18 475	23,7%.
<i>CA Location</i>	15 109	12 737	18.6%
<i>CA Services aux réseaux</i>	7 740	5 728	35.1%
dont CA Ventes de véhicules *	8 997	6 622	35.9%
Chiffre d'affaires sous enseignes**	68 711	53 971	27.3%
dont CA Location	51 974	41 620	24.9%

* Le chiffre d'affaires Ventes de véhicules est le chiffre d'affaires effectué dans le cadre de l'approvisionnement du réseau, activité sécurisée (engagements de reprise des constructeurs) et très faiblement margée.

** Le CA sous enseignes est représentatif du CA fait par l'ensemble des réseaux
Chiffres au 31 décembre 2021 audités.

Le Groupe UCAR a enregistré au 31 décembre 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 31,8 M€, en hausse de 27% par rapport à 2020. Ce retour à la croissance sur l'ensemble de l'exercice confirme la résilience du Groupe et sa capacité à rebondir.

Le chiffre d'affaires sous enseignes ressort à 68,7M€, en hausse de 27,3% par rapport à 2020, pendant que le CA location sous enseigne retrouve son niveau de 2019 à près de 52M€ et ce malgré les effets du confinement de mars 2021.

Le chiffre d'affaires Location et Services aux réseaux affiche une croissance de près de 24% par rapport à 2020 et affiche une croissance de plus de 3% par rapport à 2019. Cette croissance repose :

- d'une part, sur une franche reprise de l'activité en 2021, et ce malgré le quatrième confinement de mars 2021 et les couvre-feux et restrictions successives depuis lors.
- d'autre part sur la capacité du Groupe à poursuivre le développement de son réseau d'agences, confirmant l'attractivité du réseau Ucar et son savoir-faire en marques blanches. Ainsi à fin décembre 2021, le Groupe comptait 437 agences contre 409 agences au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires Ventes de véhicules ressort en hausse de 36% par rapport à 2020, mais reste en retrait de près de 30% par rapport à 2019. Nos approvisionnements sont fortement pénalisés par la pénurie de composant électroniques. Cela impacte la production des constructeurs, et donc par ricochet notre capacité d'approvisionnement. Le Groupe a d'ailleurs dû faire face à des annulations de commandes au cours du quatrième trimestre. Notre capacité à servir nos clients a donc été amputée d'autant.

Enfin, il est à noter que dans ce contexte de crise sanitaire, le Groupe a maintenu et fait légèrement progresser ses réseaux d'agences puisqu'à fin décembre 2021 le Groupe comptait 437 agences contre 409 agences fin 2020.

Résultats annuels 2021

Les principaux éléments d'exploitation consolidés sont, en milliers d'euros :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	31 846	25 097
Résultat d'exploitation après amort. des écarts d'acquisition	339	(2 331)
Résultat financier	(36)	(215)
Résultat exceptionnel	41	(182)
IS	25	736
Résultat net	370	(1 993)
- dont part des minoritaires	0	0
- dont part du Groupe	370	(1 993)

Le résultat d'exploitation ressort à + 339 K€, en très nette progression par rapport à 2020, tiré par la croissance de l'activité qui a permis de mieux absorber les coûts fixes du Groupe.

Pour la rentabilité par secteur d'activités se référer à l'annexe 4.12 des comptes consolidés.

Le rapport d'activité de chaque filiale du Groupe est de plus disponible ci-dessous au paragraphe 2.12.

L'impôt Société 2021 intègre (i) 74 K€ d'impôts différés actif et (ii) un crédit d'impôt recherche de 93 K€.

Le résultat net ressort ainsi, après exceptionnel et IS, en bénéfice à + 370 K€.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 38,2 M€ en 2021 contre 41,2 M€ fin 2020.

La structure de l'actif et du passif est ici synthétisée :

Actif	31/12/2021		31/12/2020	
Actif immobilisé hors parc	5 365	14%	5 346	13%
Parc automobile	4 290	11%	5 886	14%
Actif circulant	11 944	31%	12 906	31%
Trésorerie	16 637	44%	17 029	41%
TOTAL	38 236		41 167	
Passif	31/12/2021		31/12/2020	
Fonds propres	13 268	35%	13 179	32%
Autres dettes financières	13 795	36%	17 511	43%
Dettes d'exploitation	11 173	29%	10 477	25%
TOTAL	38 236		41 167	

L'actif immobilisé hors parc reste stable en 2021 par rapport à 2020.

Le parc automobile au 31/12/2021 marque un repli de 1,6 M€ s'expliquant principalement par la cession de la succursale de Blois en milieu d'année et la fermeture de celle de Bourges en fin d'année.

Au 31 décembre 2021 les dettes financières consolidées s'établissent à 13,8 M€, en baisse de 3,70 M€ par rapport à 2020. Les emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués sont en baisse de 3M€, essentiellement pour les raisons évoquées ci-dessous mais traduisant aussi les difficultés d'approvisionnements du Groupe. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

Le solde de la différence s'explique par l'amortissement des autres emprunts, hors PGE. Rappelons que le Groupe a souscrit à trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 8,7 M€ en juin 2020 et commencera à les amortir sur 4 ans à compter de juin 2022.

La trésorerie est quant à elle stable au 31 décembre 2021, à près de 17 M€, traduisant le retour à une capacité d'autofinancement positive sur l'exercice. Les principaux flux de trésorerie sont détaillés en annexe 3 des comptes consolidés.

Les fonds propres s'élèvent à 13,3 M€, reflet d'une situation financière saine.

1.1.3 Evolution du parc de réseau de distribution et de la taille de la flotte de véhicules

La flotte de véhicules tous réseaux s'établissait à fin décembre 2021 à près de 8 000 véhicules.

La répartition globale de la flotte tous réseaux est de 40% de véhicules utilitaires et 60% de véhicules particuliers (véhicules de tourisme).

PARC VEHICULES	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
SUCCURSALES UCAR	563	540	373
FRANCHISES UCAR	1 929	1 727	1 947
UCAR PROS	2 011	1 934	1 911
RESEAUX MARQUES BLANCHES (Constructeurs/Distributeurs)	2 499	2 788	3 598
TOTAL PARC VEHICULES TOUS RESEAUX	7 002	6 979	7 829

La flotte de véhicules pour les succursales est gérée en propre par la société Ucar Fleet et est financée soit i) par emprunts par la société Ucar Développement, afin de bénéficier des taux d'intérêts bas, soit ii) par crédit-bail auprès d'organismes financiers majoritairement pour les véhicules utilitaires.

Les autres flottes sont gérées pour leur propre compte par les agences franchisées ou par les agences en marques blanches (constructeurs et distributeurs automobiles).

Une partie des véhicules des agences franchisées à marque UCAR sont achetés et revendus par le biais de la centrale d'achat du Groupe, la société Ucar Fleet.

1.1.4 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

A l'instar de l'ensemble des acteurs de la location courte durée en France, le Groupe a pu retrouver le chemin de la croissance et de la rentabilité. La croissance a été néanmoins contrainte par les effets de la crise sanitaire, limitant sur certaines périodes les déplacements et limitant nos capacités d'approvisionnements en véhicules.

Le Groupe a fait progresser son réseau. Aussi, au 31 décembre 2021, le Groupe comptait 437 agences contre 409 agences fin 2020.

Le Groupe a continué à fortement investir en 2021 sur ses plateformes technologiques et digitales.

Dans un contexte de recrudescence de criminalité informatique, le Groupe UCAR a été, en janvier 2021, la cible d'une cyberattaque (rançongiciel) sans impact sur les opérations d'exploitation et sans coupure de service pour les agences qui ont pu continuer à servir leurs clients. Néanmoins, un tiers non autorisé a pu accéder à certaines données du Groupe, dont des données personnelles d'une partie de ses clients. L'ensemble des parties liées a été informé régulièrement. Accompagnées d'experts, en gestion des risques cyber et en forensic, les équipes d'UCAR ont depuis l'attaque encore renforcé les protocoles de sécurité afin de garantir la non-compromission des systèmes et données. Le Groupe UCAR a pu limiter les impacts financiers en actionnant sa couverture assurantielle dédiée.

1.1.5 Indicateurs clés de nature non financière relatives aux questions d'environnement et de personnel

Le Groupe n'étant pas côté sur un marché réglementé, il n'est pas soumis à l'obligation de déclaration de performance extra financière.

Néanmoins, le Groupe veille au strict respect de toutes les réglementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale.

Le Groupe a ainsi entamé et mis en place une politique RSE, sous l'autorité de la Direction des Ressources Humaines, qui couvre l'ensemble des opérations du Groupe.

Le Groupe est un membre actif de MOBILIANS (ex- CNPA : Conseil National des Professionnels de l'Automobile, présents dans les commissions nationales, sociales et juridiques) ainsi que de la FFF (Fédération Française de la Franchise).

Le Groupe est de ce fait bien au courant de toutes les réglementations sociales et environnementales et de leurs potentielles évolutions.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Climat et Résilience en discussion, nous suivons avec attention, et intervenons via Mobilians, afin que notre rôle de loueurs courte durée dans la promotion du report modal et de l'électromobilité soit davantage pris en compte et soutenu, notamment dans l'optique des obligations de la loi LOM qui impose aux loueurs courte durée de verdir leur parc, avec 10% de

véhicules électriques en 2022 et 50% en 2030 et qui sont aujourd'hui percutées par les contraintes externes liées aux problématiques de production et géopolitiques.

Par ailleurs, notre Président-Directeur Général, Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, a fait ces dernières années et encore récemment de très nombreuses communications sur l'usage des véhicules « green » ainsi que sur la nécessité de partager l'usage des voitures (publication en 2018 d'un ouvrage intitulé « # Partage Ta Bagnole »).

Le Groupe a de plus lancé en 2019 une offre d'autopartage à destination des particuliers afin de leur permettre d'acquérir des voitures neuves à un prix raisonnable grâce aux revenus du partage, véritable enjeu sociétal et environnemental.

Concernant le personnel, chaque manager et chaque membre du « middle management » doit prendre connaissance et signer à son arrivée dans le Groupe un « Code de bonne conduite Organisationnel », qui comprend notamment les points suivants :

1.Respect des lois :

- 1.a Respect des lois applicables
- 1.b Echanges internationaux
- 1.c Règles anti-monopole et concurrence loyale
- 1.d Interdiction du délit d'initié

2.Qualité, Santé, Sécurité et Environnement :

- 2.a Protection des personnes et de l'environnement
- 2.b Substances illicites
- 2.c Sécurité au volant

3.Conflits d'intérêts :

- 3.a Relations avec les amis et la famille
- 3.b Engagements et contributions politiques
- 3.c Utilisation d'informations confidentielles
- 3.d Utilisation des ressources de la Société
- 3.e Préemption d'opportunités
- 3.f Emploi hors de la société
- 3.g Accepter des cadeaux, des invitations

4.Ethique professionnelle et intégrité :

- 4.a Offrir des cadeaux et des invitations à un divertissement
- 4.b Corruption
- 4.c Intermédiaires
- 4.d Concurrents
- 4.e Remises, rabais et ristournes
- 4.f Procédures d'achat et relations avec les fournisseurs
- 4.g Intégrité des Informations scientifiques, marketing et publicitaires

5.Protection et utilisation appropriée des actifs :

- 5.a Confidentialité
- 5.b Divulgateion
- 5.c Protection de la propriété intellectuelle
- 5.d Contrats
- 5.e Utilisation inappropriée des systèmes et technologies de l'information
- 5.f Enregistrement des transactions selon les principes comptables et autres standards

6.Responsabilité sociale :

6.a Non-discrimination

6.b Harcèlement et violence au travail

6.c Respect de la vie privée

6.d Violations du Code de Bonne Conduite

Chaque salarié en situation de difficultés ou conflictuelle est encouragé à exprimer ses préoccupations, soit à son manager, soit à une personne spécialement dédiée au sein de l'organisation.

Enfin, UCAR est depuis plusieurs années un donateur financier actif de la Fondation pour la Recherche Médicale, une association caritative qui finance chaque année plus de 400 nouveaux projets concernant la recherche médicale et la santé.

1.1.6 Objectifs et politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture

Néant.

1.1.7 Indications sur l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Au 31 décembre 2021 les dettes financières consolidées s'établissent à 13,8M€ principalement constituées de trois PGE pour 8,7 M€ et d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués par les succursales.

Le Groupe, afin de profiter des taux d'intérêts très bas, a décidé de financer majoritairement ses achats de véhicules, pour ses succursales, en propre par le biais d'emprunts. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie du Groupe est restée stable aux alentours de 17 M€ et ce malgré la réduction de l'endettement lié au financement des véhicules.

Le Groupe estime ne pas être confronté au 31 décembre 2021 à un quelconque risque de liquidité.

Le Groupe Ucar a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

1.2 EVOLUTION PREVISIBLE

La poursuite des difficultés d'approvisionnements et l'instabilité de la situation sanitaire, associés à une transformation de fond des réglementations et des attentes du consommateur nous confortent dans une stratégie de disruption orientée vers le « car as a service » et le partage.

Pour respecter à la fois les contraintes environnementales et sociales, le partage automobile va devenir un enjeu crucial. Ucar a décidé de mettre son savoir-faire et ses outils à la disposition du développement du partage.

A cette fin, le Groupe poursuivra ses investissements pour proposer à un rythme soutenu des solutions innovantes comme il vient de la faire avec la « Mise en Pension » et « Ucar Pool » (application pour favoriser le prêt de voitures dans le cercle familial).

Le Groupe entend par ailleurs continuer le développement de ses réseaux :

- Le développement du réseau de franchisés à marque UCAR reste un objectif prioritaire,
- Poursuite du déploiement des réseaux en marque blanche,
- Développement de nouveaux partenariats avec les constructeurs et les groupes de distribution.

Toutefois, le Groupe reste attentif aux difficultés d'approvisionnements en véhicules qui sont fortement pénalisés par la forte réduction de la production des constructeurs automobiles induite par les effets de la crise sanitaire et maintenant par la situation géopolitique. Aussi notre potentiel d'approvisionnement est contraint et donc par ricochet notre capacité à servir nos clients a donc été amputée d'autant.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Le Groupe UCAR reste très vigilant pour essayer de mitiger au maximum la forte réduction de la capacité des constructeurs à livrer des véhicules qui pourrait encore s'accroître avec les tensions géopolitiques.

Le 8 avril 2022, COSMOBILIS et Jean-Claude Puerto ont signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des actions détenues directement et indirectement par Jean-Claude Puerto, représentant 67% du capital, au prix de 59,15 € par action. L'accord prévoit que Jean-Claude Puerto cédera à COSMOBILIS une partie de ses titres représentant 29% du capital de UCAR, et apportera le solde de sa participation (soit 38% du capital) à COSMOBILIS, en l'échange d'actions Cosmobilis, représentant environ 6% du capital. L'acquisition de ce bloc majoritaire sera suivie par le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur l'intégralité du capital de UCAR. Cosmobilis bénéficie d'ores et déjà d'engagements portant sur 89% du capital de UCAR, étant précisé par ailleurs que la société détient 8% de ses propres actions qui seront annulées à l'issue de l'offre publique.

Le prix d'achat par action UCAR de 59,15€ représente une prime de 238% par rapport au cours de clôture de l'action au 7 avril 2022. L'offre a été accueillie favorablement par le conseil d'administration de UCAR

Ce rapprochement présente un triple objectif : compléter l'offre et la palette de services d'auto-mobilité de COSMOBILIS, créer des synergies entre les 2 organisations et accélérer le développement du réseau. UCAR vient compléter l'offre existante de COSMOBILIS (location moyenne et longue durée, VTC, services de mobilité... qui s'appuiera ainsi sur UCAR et capitalisera notamment sur son maillage très fin du territoire français, sa capacité d'animation d'un réseau de franchisés, ainsi que sur sa proximité avec les constructeurs et distributeurs via son offre en marque blanche. Le caractère innovant d'UCAR permettra de développer de nouveaux produits et séduire une nouvelle génération d'automobilistes. De plus, les succursales et franchisés UCAR pourront désormais compter sur la large palette de services de mobilité de COSMOBILIS pour compléter l'offre auprès de leurs clients actuels.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'ambition d'UCAR est de devenir un acteur de référence de la mobilité pour ainsi continuer à accompagner les constructeurs automobiles et renforcer son empreinte technologique. De nombreux efforts sont faits dans ce domaine.

Un renforcement des systèmes d'information et des développements de nouveaux applicatifs digitaux est en cours depuis 2017.

1.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Risques liés à la flotte de véhicules

- **Risques liés à l'accès aux protocoles avec les constructeurs automobiles**

Le déploiement des réseaux sous enseigne UCAR ou animés par UCAR et le maintien d'un positionnement « prix bas » dépend de la capacité d'UCAR à continuer à bénéficier des conditions d'achat attractives de l'ensemble des composantes d'une offre de location de véhicules, à savoir les conditions d'achat et de revente, les assurances, l'assistance. Parmi ces composantes, le coût de détention du véhicule s'avère particulièrement déterminant et impose à UCAR de continuer à bénéficier de l'accès aux « protocoles constructeurs » qui seuls permettent d'obtenir les conditions d'achat conforme à son positionnement. Les autres termes clés de ces protocoles sont, outre les remises à l'achat, les volumes d'achat engagés, les primes de volumes associées, les conditions de mise en place et les conditions d'exercice des prix de rachat « buy-back » des véhicules. Ainsi, l'accès à ces accords et leur maintien dans le futur s'avèrent donc être essentiels pour le bon fonctionnement et le développement des activités du Groupe. A défaut, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe UCAR, sa situation financière, ses résultats ainsi que ses perspectives.

UCAR rencontre régulièrement les différents constructeurs et distributeurs de véhicules. Au titre de l'exercice en cours, UCAR bénéficie de plusieurs protocoles constructeurs, déjà négociés, signés ou en cours de signature. En général les négociations débutent à l'automne de l'exercice précédent et les contrats sont conclus pour une période d'un an. Depuis l'accès aux premiers protocoles en 2003, UCAR a pu se faire refuser un renouvellement suite au changement de politique commerciale du constructeur vis-à-vis des loueurs, ces changements étant toujours réversibles. Il est évident qu'UCAR opère chaque année en sélectionnant les meilleures opportunités du moment et que ses exigences lui interdisent parfois l'accès à certains constructeurs. Aussi, compte tenu de cet historique et de la qualité des relations établies avec l'ensemble des constructeurs, UCAR estime le risque de non-renouvellement de l'un ou plusieurs de ces accords comme limité. En outre, le volume annuel d'achat de véhicules généré par le Groupe fait d'UCAR un apporteur d'affaires non négligeable pour tous les constructeurs automobiles dont l'intérêt à voir cette relation se pérenniser est fort (écoulement de la production), nonobstant un contexte compliqué en 2022.

Parmi les principaux fournisseurs du Groupe on trouve les constructeurs et les établissements de financement. Ce volume se répartit entre de nombreux constructeurs ou distributeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Tout changement de normes, difficulté économique ou financière, affectant les constructeurs, concessionnaires, pourrait entraîner une augmentation des prix payés par le Groupe pour les véhicules ou limiter la capacité du Groupe à approvisionner sa flotte et celle de ses franchisés. Par conséquent, le Groupe ne peut garantir qu'il continuera d'être en mesure d'acquérir des véhicules à des conditions aussi compétitives ou selon les modalités de vente dont il bénéficie actuellement.

Encore plus qu'en 2021, pour l'exercice en cours, le Groupe est particulièrement vigilant du fait des difficultés de production des constructeurs (effets collatéraux de la crise sanitaire et de la situation géopolitique) qui engendrent des restrictions de vente sur le canal des ventes aux loueurs. Par conséquent, le Groupe ne peut exclure qu'il sera en mesure d'obtenir la livraison des véhicules commandés dans les bons délais par rapport à la saisonnalité de son activité.

- **Risques liés au financement de la flotte**

Pour l'essentiel, l'approvisionnement en véhicules du Groupe pour le réseau des succursales de même que pour les franchisés, se fait par des montages de « buy-back » par lesquels un établissement de financement met en place un financement qui se traduit par le versement de loyers par le loueur en achetant le véhicule soit au constructeur ou au distributeur, soit au Groupe UCAR, avec une clause de rachat par ce dernier, sur une durée convenue dès le départ dans le contrat.

La capacité du Groupe à obtenir les accords de financement pour les besoins de son réseau en propre et à conseiller et à appuyer les demandes des franchisés est déterminante pour réussir le développement de la flotte et son renouvellement. De même que pour les constructeurs UCAR s'attache à développer auprès de chacun des établissements de financement des relations de confiance pour en faire de véritables partenaires dans la durée.

Pour l'exercice en cours, le Groupe est particulièrement vigilant à l'évolution des accords de financements du fait d'une filière mise sous tension après la crise sanitaire et les restructurations de certains acteurs de la filière de la location courte durée.

- **Risques liés à la détention par le Groupe de véhicules non couverts par des programmes de rachat**

En 2021, plus de 95% de la flotte acquise par le Groupe était couverte par des engagements de « buy-back ».

La valeur résiduelle des véhicules restants non couverts par les programmes de « buy-back », soit moins de 5% de la flotte, est exposée à des conditions variables liées aux incertitudes du marché des véhicules d'occasion. Une baisse des prix des véhicules d'occasion ou un manque de liquidité sur le marché des véhicules d'occasion pourrait limiter la capacité du Groupe à revendre ces véhicules et pourrait ainsi avoir un effet sur la rentabilité du Groupe.

Risques liés aux franchisés

Le Groupe UCAR a constitué progressivement un réseau de franchisés qu'il a l'intention de continuer à développer fortement, franchises exclusives ou non. Les contrats de franchise signés avec le Groupe ont une durée de cinq ans et comportent une clause de non-concurrence. Dans la grande majorité des cas les contrats sont renouvelés.

Durant la vie du contrat peuvent survenir un certain nombre d'évènements. D'une part certains franchisés peuvent être défaillants, ce qui rentre dans le risque d'entreprise. D'autre part les pratiques mises en œuvre par certains franchisés pourraient s'éloigner des standards d'image et de qualité des services offerts par UCAR elle-même à travers ses agences, ce qui pourrait être dommageable pour l'image et la notoriété de l'enseigne et peut amener UCAR à résilier le contrat unilatéralement.

Pour l'exercice en cours, le Groupe reste particulièrement vigilant à l'évolution de la situation financière de ses franchisés, fragilisés pour certains par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnements. 2022 marquera aussi pour une grande partie d'entre eux le début de l'amortissement de leur PGE et donc obénera leur capacité financière.

Gérer ces différentes situations fait partie du savoir-faire d'un franchiseur expérimenté comme UCAR et ses équipes. UCAR mise sur une relation de proximité et s'attache à procurer à l'ensemble de son réseau de franchisés des stages de formation ainsi qu'un soutien au quotidien concernant tous les domaines opérationnels de leur activité.

Il est à noter qu'une évolution notable du droit de la franchise pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et le résultat du Groupe. UCAR a construit son organisation en s'entourant des conseils les plus qualifiés ainsi que des conseils de la Fédération de la Franchise dont elle est membre depuis plus de quinze ans.

Risques liés à la saisonnalité

Le domaine d'activité sur lequel intervient UCAR se caractérise par une saisonnalité structurelle marquée de la location durant la période courant d'avril à septembre. Du point de vue comptable, cela se traduit par un second semestre structurellement plus important (entre 55% et 60%) que le premier en termes de volumes d'activité et donc de chiffre d'affaires. Au plan de la flotte de véhicules, la gestion de la saisonnalité s'ajoute à la contrainte des dates de renouvellement des véhicules, le plus souvent programmées dès l'entrée du véhicule dans la flotte.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

UCAR intervient sur un secteur d'activité large et concurrentiel qui présente cependant de fortes barrières à l'entrée pour des entreprises qui souhaiteraient s'implanter de façon pérenne et tenant notamment à la capacité à disposer d'une flotte de véhicules à louer et ensuite de pouvoir installer un réseau commercial étendu. De plus le Groupe estime que les offres du type Free Floating destinées à des locations pour quelques heures ne sont pas en concurrence avec les loueurs de véhicules courte durée mais contribuent plutôt à ouvrir le marché vers le partage automobile. En effet selon l'enquête 2019 de l'ADEME sur l'autopartage, 44% des locations d'autopartage en 2019 l'étaient pour des trajets de moins de 4h et 59% des trajets l'étaient pour des trajets de moins de 50km. Selon une étude de l'AAA (Association des Acteurs de l'Autopartage), en 2020, 94 000 Français ont utilisé un service d'autopartage. Cela est à comparer à 8 millions de clients pour la location courte durée. Au 1er janvier 2021, 11 546 véhicules sont partagés en France dans 700 communes contre 11 618 véhicules un an plus tôt.

Forte de la taille de sa flotte qui lui procure une capacité de négociation auprès des constructeurs et des assurances, le Groupe estime que son offre comporte de nombreux facteurs de différenciation, et que son approche globale de la location de voitures, et plus généralement du partage automobile, peut lui permettre d'atteindre un leadership en France sur le marché de la location de proximité aux prix les plus bas du marché, ainsi que sur le marché de l'autopartage. Comme le Groupe a aussi une approche raisonnée sur les frais qu'il engage, il ne peut exclure que certains concurrents lancent des campagnes marketing à très grande échelle et affectent le développement commercial de UCAR.

Risques liés au marché de la location

Sur la base des évolutions constatées des comportements des consommateurs à l'égard de l'automobile, glissant d'une logique de propriété vers une logique d'usage, et donc de la location et en se référant à d'autres marchés, comme les Etats-Unis, le Groupe considère que le marché en France a un potentiel de croissance élevé sur le long terme. En France le marché de la LCD (CA des acteurs de la LCD) a cru, selon la dernière étude Xerfi (avril 2021), de +5,1% en 2017, 9,7% en 2018, et 7% en 2019. En 2020 la chute a été de 25,1%. Dans cette dernière étude, XERFI anticipait un rebond de +20% en 2021.

Le marché de la location de véhicules courte durée (LCD) subit les aléas de la conjoncture économique, et notamment les flux touristiques, comme beaucoup de secteurs d'activité économiques. Par son positionnement de proximité avec une forte clientèle de particuliers, le Groupe UCAR se considère un peu moins affecté.

Concernant le marché de la location avec option d'achat (LOA) ou de la location longue durée (LLD), le Groupe vise essentiellement le segment des particuliers. Selon les dernières données de AAA Data, seulement 30% des automobilistes achètent désormais leur voiture, contre 60% en 2010. Les offres de LOA et de LLD aux particuliers ont cru respectivement de 224% et de 280% sur les dix dernières années. La nouvelle offre de partage du Groupe s'inscrit dans cette dynamique.

Le marché de la location de véhicules courte durée (LCD) connaît des changements importants liés aux nouvelles technologies, notamment via le recours croissant à l'utilisation d'Internet et des applications

sur téléphone mobile pour les réservations. Le marché doit également répondre à l'évolution des attentes des clients. L'arrivée de nouveaux concurrents potentiels autour des solutions de mobilité tels que les sociétés proposant des services de location en libre-service ou les sociétés d'autopartage pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe, ce d'autant plus, que ces derniers ont des modèles économiques différents.

Risques clients

En dehors des clients Grands Comptes et Constructeurs, les locataires de véhicules sont clients du Groupe lorsqu'une succursale assure la prestation alors qu'ils demeurent clients du franchisé lorsque la location est effectuée auprès d'une agence franchisée exclusive ou non ou encore dans le réseau de franchise en marque blanche. Quelle que soit la situation, le Groupe estime ne pas subir de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs d'entre eux.

Le Groupe a signé des accords avec les constructeurs pour lesquels il travaille en marque blanche cadrant l'ensemble des relations et des partenariats. Le portefeuille de clients constructeurs est diversifié et UCAR entretient des relations de longue date avec chacun d'entre eux. Les contrats marques blanches avec les constructeurs sont conclus pour des durées variables. Ils sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Les clients Grands Comptes sont le plus souvent des sociétés d'assistance liées à des compagnies d'assurance avec lesquelles le Groupe signe des accords nationaux pour la location de véhicules de remplacement. UCAR entretient des relations de longue date avec la plupart d'entre eux. Les réclamations sont gérées en fonction de leur typologie par le service commercial, la comptabilité ou le service facturation. Ces accords sont renouvelables soit par tacite reconduction, soit par le biais d'appels d'offres. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces contrats et les conditions de ceux-ci.

Risques liés aux autres partenariats

Les conditions obtenues tant auprès des sociétés d'assistance et d'assurances sont déterminantes pour réussir à conserver un positionnement visant à offrir les prix le plus bas du marché. Une remise en cause des niveaux de tarifs obtenus par UCAR auprès de ces différentes catégories d'acteurs pourrait remettre en cause ce positionnement.

Les partenariats sont pour la plupart conclus pour une durée d'un an, renouvelables tacitement. Malgré tous les efforts entrepris, UCAR ne peut garantir avec certitude la poursuite de ces partenariats et les conditions de ceux-ci.

Risques liés à la perte d'un partenariat et conséquences d'une telle perte pour le Groupe

La perte de certains de ces partenariats, clients Grands Comptes et Constructeurs (contrats en marque blanche), toute modification défavorable dans leurs conditions, la résiliation potentielle de certains de ces contrats, la réduction des volumes de certains des partenaires, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, et les perspectives du Groupe.

Risques juridiques

Risques sur les litiges en cours

Il est à noter que depuis la création du Groupe UCAR, aucune contestation sur le savoir-faire, l'assistance et le contrat de franchise, par les franchisés, n'a jamais abouti et que le Groupe UCAR n'a pas de litiges de cette nature en cours.

Dans le cadre de l'activité normale du Groupe UCAR, des litiges pourraient naître avec des tiers et des procédures pourraient être engagées.

Des provisions pour risques et charges seraient alors enregistrées dans les comptes dès que les effets de ces litiges et procédures pourraient être estimés.

Ces provisions seraient déterminées au cas par cas en fonction de l'appréciation prudente des risques attachés à chaque dossier.

Au 31 décembre 2021 le montant des provisions pour risques et figurant au passif est de 41 K€ (cf annexe 4.7 des comptes consolidés). La quote-part relative à des litiges est de 10 K€, principalement constitué de litiges prud'hommaux en cours.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des noms et marques utilisés par le Groupe ainsi que des noms de domaines.

Risques liés à l'environnement réglementaire

L'activité de loueurs de véhicules est rattachée au monde des professionnels de l'automobile. Ces professions sont réglementées. Bien que la loi ne l'impose pas, la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle « loueur » est fortement recommandée. Un contrat répondant à cette recommandation a été mis en place pour les succursales du Groupe. Chaque contrat de franchise signé par le Groupe UCAR prévoit une obligation d'assurance également pour chaque franchisé.

Il existe au sein du Groupe une filiale (SS2A Courtage) disposant du statut de courtier en assurances correspondant à une activité réglementée. Ce statut est obtenu après étude d'un dossier composé d'une part d'un extrait de casier judiciaire vierge, de la justification d'une formation spécifique minimum figurant sur un livret de stage ainsi que de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle complétée d'une garantie financière. La filiale de courtage d'assurances est en conformité avec les obligations qui lui incombent.

Risques liés aux assurances

L'importance accordée par le Groupe à la fonction assurances, tant pour obtenir les meilleurs niveaux de couverture que les meilleures conditions de prix pour les besoins du Groupe mais aussi pour la clientèle des réseaux de franchises l'avait conduit à créer son propre cabinet de courtage en assurances dès l'origine.

Le Groupe estime que les différentes polices d'assurance souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Risques financiers

Risques de change

Néant.

Risques de taux

L'ensemble des emprunts souscrits par le Groupe sont à taux fixe à un taux inférieur à 1% (hors garantie BPI pour les PGE). Le risque de taux n'est donc pas significatif pour le Groupe UCAR.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers de couverture de taux.

Les actifs financiers étant généralement nettement supérieurs aux passifs financiers, le Groupe considère le risque de taux comme non significatif.

Risques actions

Néant.

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2021 les dettes financières consolidées s'établissent à 13,8M€ principalement constituées d'emprunts pour l'achat de la flotte de véhicules loués et par trois PGE.

Par ailleurs, le Groupe, afin de profiter des taux d'intérêts très bas, a choisi de continuer à financer majoritairement ses achats de véhicules, pour ses succursales, en propre par le biais d'emprunts. Le remboursement des emprunts pour ces véhicules présents à l'actifs sont couverts à échéance par leur

revente à terme aux constructeurs à un prix de rachat buy-back d'ores et déjà convenu par protocole signé au moment de l'achat.

La trésorerie du Groupe s'est établie au 31 décembre 2021 à 16,6 M€, contre 17 M€ en 2020.

Le Groupe estime ne pas être confronté au 31 décembre 2021 à un quelconque risque de liquidité.

Le Groupe Ucar a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité et à la protection des données

Le système d'information dont dispose le Groupe, implémenté dans la quasi-intégralité des points de vente (succursales et franchises) est déterminant pour les échanges d'informations et les flux financiers à l'intérieur du Groupe. Par sécurité, UCAR a opté en 2003 pour une organisation en mode hébergé chez deux prestataires externes présentant toutes les caractéristiques sécuritaires nécessaires. Bien que le Groupe mette en œuvre les moyens jugés adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de son système informatique, UCAR ne peut garantir une protection absolue contre les pannes, virus ou tout autre système d'intrusion malveillant.

Une défaillance majeure du système d'information ou d'un de ses composants, ou une perturbation aigüe des communications entre le système et les points de vente, pourrait engendrer une perte des réservations, ralentir les processus de vente et de location, et impacter la capacité du Groupe à gérer son activité.

Le système d'information du Groupe collecte, stocke et traite régulièrement les données des clients, y compris les données à caractère personnel concernant des clients particuliers et des données non publiques concernant des entreprises clientes et leurs clients particuliers. L'incapacité du Groupe à maintenir la sécurité des données ou l'intégrité des systèmes qu'il détient, que ce soit de son propre fait ou en raison de fraudes, d'erreurs ou d'actes malveillants de tiers, pourrait nuire à sa réputation et pourrait engager de multiples responsabilités. A la suite de cyberattaque par ransomware dont le Groupe a été victime début 2021, le Groupe a encore renforcé ses moyens de protection.

Néanmoins, malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place et les sauvegardes réalisées par le Groupe, il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes.

De telles atteintes pourraient mener à une interruption temporaire de l'activité du Groupe et seraient ainsi susceptibles de causer un préjudice au Groupe, aussi bien en termes d'activité, de réputation, de responsabilité civile ou pénale ou de résultat.

Du fait du traitement des données personnelles des clients du Groupe ou de ses clients (nom, prénom, société, adresse mail, numéro de téléphone, numéro de permis de conduire, etc.), le Groupe est soumis au cadre juridique applicable au traitement de données personnelles, qui est en évolution constante, dont notamment le règlement N°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En cas de non-conformité ou violation du RGPD, le Groupe pourrait être exposé à des sanctions (notamment financières), et il pourrait lui être demandé de faire des efforts conséquents afin de remédier à la situation constatée. Ces risques pourraient affecter de manière négative l'activité, les résultats, la situation financière et l'image du Groupe. Pour se couvrir et mitiger au maximum ces risques, le Groupe a bien sûr entrepris et fait valider une démarche de compliance RGPD en s'appuyant sur l'expertise de conseils extérieurs.

Risques liés à la capacité des dirigeants à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe

Bien qu'elle privilégie la croissance organique, le Groupe pourrait procéder à des acquisitions dans le cadre de son projet de développement, notamment en vue d'établir rapidement un leadership sur

certaines zones géographiques. Les risques liés à ces opérations de croissance externe seraient le cas échéant divers, la mobilisation de ressources importantes, tant au plan humain que financier et elles pourraient générer un effet défavorable plus ou moins significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Un des éléments moteurs du développement du Groupe UCAR est la qualité de son équipe de direction qui regroupe des profils complémentaires, chacun expert dans son domaine et tous professionnels du secteur de la location de véhicules. En cas de départ ou d'indisponibilité de l'un des membres, une grande partie de ses tâches pourrait être réalisée par un ou plusieurs des autres membres.

Le Groupe UCAR ne peut cependant garantir que l'indisponibilité ou le départ de certains collaborateurs ne serait sans effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. Les départs connus par avance sont préparés soigneusement, moyennant le choix de remplaçant à la hauteur de la tâche et d'une formation spécifiquement adaptée.

M. Jean-Claude PUERTO-SALAVERT, fondateur et dirigeant d'UCAR s'implique quasi exclusivement dans les domaines liés à la stratégie, à l'innovation et à la communication.

Risques liés à la gestion d'un rythme de croissance organique soutenu

UCAR souhaite disposer d'un réseau de location fortement implanté sur toute la France, principalement en franchise. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur l'aptitude d'UCAR à :

- Recruter de nouveaux franchisés de qualité et motivés, et à les former efficacement ;
- Gérer l'accroissement des volumes à traiter en termes de flotte de véhicules, de son financement, d'assurances ;
- Répondre aux attentes du réseau en matière d'assistance commerciale, de supports de communication et d'actions marketing,

tout en maintenant sa capacité d'innovation.

En même temps UCAR souhaite développer en France et exporter à l'étranger son modèle de réseau en marque blanche. Le Groupe pourrait connaître des difficultés à recruter et à former le personnel nécessaire pour soutenir le développement de ces activités.

Toutefois, UCAR estime avoir mis en place l'équipe de direction capable de développer les procédures opérationnelles, administratives et financières ainsi que le système d'information à même de gérer ces réseaux.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ici ou détaillés dans les annexes du Bilan.

Risques liés aux effets du changement climatique

L'activité du Groupe présente une forte sensibilité aux saisons et donc aux conditions climatiques. Ce risque est lié au caractère saisonnier et sensible aux conditions climatiques du secteur d'activité de la location de véhicules.

Le Groupe mène aussi des actions de sensibilisation en faveur de la conduite économe et propose une flotte de véhicules neufs à la location embarquant les dernières technologies possibles, toujours plus économes en carburant et plus performants concernant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe a de plus initié depuis 2018 une stratégie visant à favoriser l'accès des particuliers à l'autopartage, avec la mise en place de son programme Ucar2Share, afin notamment de limiter le nombre de véhicules en circulation et ainsi aider à minimiser l'impact des gaz à effet de serre.

Bien que le Groupe se conforme à l'ensemble des lois et règlements auxquels il est soumis, il est rappelé, que les instances législatives et réglementaires internationales ont considéré et continueront probablement à envisager de nombreuses mesures liées aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques. Si des règles visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre ou à collecter des taxes sur les entités réputées être responsables des émissions de gaz à effet de serre venaient à entrer en vigueur, la demande pour les services du Groupe pourrait être affectée, sa flotte et/ou d'autres coûts pourraient augmenter et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en pâtir.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE UCAR SA DURANT L'EXERCICE 2021 ET FAITS MARQUANTS

2.1 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Le périmètre du Groupe UCAR retient autour d'UCAR SA, la maison-mère, les sociétés UCAR DEVELOPPEMENT SAS, UCAR LOCATION SAS, SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY SAS, SS2A COURTAGE SAS, UCAR FLEET SAS, UCAR PARTENAIRES SAS, UCAR ACADEMY SARL, et DE L'ESTEY RENT SERVICES SAS.

UCAR SA, société mère, détient directement 100% des participations de ses filiales.

UCAR SA regroupe les services centraux du Groupe qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :

- Stratégie et communication
- Développement
- Administration et Finance

Pour le compte rendu d'activité de la Société, laquelle est liée au développement de l'activité de ses filiales, nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1. ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élève à 4.705.084,80 €, divisé en 1.742.624 actions de 2,70 € de valeur nominale chacune.

Au 31 décembre 2021, la société employait 14 salariés comme en 2020.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.902 K€ contre 3.317 K€ en 2020, soit une variation de - 12,5 %.

Le chiffre d'affaires est en grande partie constitué de refacturations de frais centraux aux différentes filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3.655 K€ contre 3.179 K€ en 2020.

Les postes principaux sont :

- "Autres achats et charges externes" pour 1.558 K€ contre 1.975 K€ en 2020 soit une baisse de 21,1 %.
- "Salaires et traitements et charges sociales" pour 1.024 K€ contre 1.003 K€ en 2020.
- « Autres charges » pour un montant de 908 K€ contre 38 K€. Ce poste est impacté par l'abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune d'environ 800K€ accordé par Ucar SA à sa filiale Société Nouvelle de l'Estey.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à une perte de - 602 K€ contre 172 K€ en 2020, impacté par l'abandon de créances.

Le résultat financier s'est élevé à + 832 K€ contre -224 K€ en 2020. Ce poste contient principalement le versement de dividendes par les filiales de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les reprises sur provision et les dotations financières aux provisions et amortissements.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à -33 K€ contre -17 K€ en 2020.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 458 K€ contre une perte de 835 K€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 27.611 K€ contre 28.518 K€ fin 2020.

2.1.3 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société :

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 2.1.2. ci-dessus.

La situation financière de la Société reste saine avec des capitaux propres de 14,9 M€, une trésorerie de 11 M€ et un endettement de 10,8 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2020. Pour mémoire, la société a souscrit trois PGE de 8,7M€ en 2020.

2.1.4 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

La société UCAR SA a continué en 2021 ses activités de support aux activités du Groupe.

2.1.5 Indicateurs clés de nature non financière relatives aux questions d'environnement et de personnel

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.5 ci-dessus.

2.1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture

Néant.

2.1.7 Indications sur l'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La Société estime ne pas être confrontée au 31 décembre 2021 à un quelconque risque de liquidité. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir.

2.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'ambition d'UCAR est de devenir un acteur de référence de la mobilité et ainsi de continuer à accompagner les constructeurs automobiles et de renforcer son empreinte technologique et de nombreux efforts sont faits dans ce domaine.

2.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.6 DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

		Article D 441-4 I 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement								
Nombre de factures concernées (hors intercompany Groupe UCAR)	-						27	
Montant total des factures concernées en TTC (hors intercompany Groupe UCAR)	-	134 095	3 716	-	885	-	2 871	134 054
Nombre de factures concernées (intercompany Groupe UCAR)	-						1	
Montant total des factures concernées en TTC (intercompany Groupe UCAR)	-	45 544	984	-	-	-	-	46 528
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0,0%	9,6%	0,3%	0,0%	-	-	-0,2%	9,7%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC								
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées								
Nombre de factures exclues								
Montant total des factures exclues TTC								
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)								
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais Légaux : 60 jours date facture							

Les dettes et comptes fournisseurs rattachés au bilan intègrent de plus 71 162 euros TTC de provisions pour factures non parvenues.

Article D 441-4 I 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées (hors intercompany Groupe UCAR)	-					-
Montant total des factures concernées en TTC (hors intercompany Groupe UCAR)	-	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées (intercompany Groupe UCAR)	-					112
Montant total des factures concernées en TTC (intercompany Groupe UCAR)	-	2 344 236	-	-	3 237 359	5 581 595
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	0,0%	67,3%	0,0%	0,0%	93,0%	160,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais Légaux : 60 jours date facture					

Les créances et comptes clients rattachés au bilan intègrent de plus 266.747 euros TTC de provisions pour factures à établir.

2.7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

En ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître un bénéfice de 458.302 €, nous vous proposons de l'affecter, ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable 458.302 euros
 Lequel est affecté au poste « Report à nouveau » du bilan

2.8 MONTANT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES ET MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 % AINSI QUE LE MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices, lesquels étaient tous éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du CGI :

Exercice clos le :	Dividende global*	Dividende par action
31.12.2020	348 524,80€	0,20 €
31.12.2019	Néant	Néant
31.12.2018	348 524,80 €	0,20 €

* les actions d'autocontrôle ne donnent pas lieu au versement de dividendes

2.9 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES (Charges visées à l'article 39.4 du C.G.I.)

Néant.

2.10 ATTRIBUTION D'UNE REMUNERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons qu'au cours du dernier exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé d'allouer au Conseil d'administration, pour l'exercice 2021, une somme totale brute annuelle maximum de 38.000 euros, à titre de rémunération.

2.11 PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL ET DROIT DE VOTE OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE DANS LE CAPITAL DE SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Néant.

2.12 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

- Société UCAR DEVELOPPEMENT :

Cette société a eu en 2021 pour seule activité la location de véhicules à marque UCAR par le biais de ses succursales.

L'année 2021 a été marquée par des opérations de restructuration.

Afin de reconstituer ses capitaux propres, la société a procédé à une réduction de capital social de 2.041.600 euros, imputée sur le poste report à nouveau et ce par réduction de la valeur nominale des actions. Aussi au 31 décembre 2021 les capitaux propres de la société ressortent à 937.632 euros, pour un capital social de 1.158.400 euros.

En 2021 le chiffre d'affaires total, incluant la revente des véhicules, s'est élevé à 10,3 M€ contre 8,7 M€ en 2020. L'activité location s'est établie à 3,2 M€ contre 3,7 M€ en 2020.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 11.308 K€ en 2021 contre 8.851 K€ en 2020. Sur l'exercice, la société a bénéficié de la part de sa société sœur, SS2A, d'un abandon de créances d'environ 400 K€ avec clause de retour à meilleur fortune.

Durant l'exercice, la société a cédé fin mai sa succursale de Blois et a décidé de fermer sa succursale de Bourges fin 2021. L'effet combiné de ces deux opérations amène à constater un résultat exceptionnel de 21.5 K€.

Le résultat d'exploitation se traduit par un déficit de 270.082 € contre un déficit de 725.570 € en 2020.

Compte tenu d'un résultat financier de (49) K€, contre (88) K€ en 2020, le résultat courant se solde par une perte de 319 K€ contre une perte de 814 K€ en 2020.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 220 K€ contre une perte de 681 K€ en 2020.

- Société UCAR LOCATION :

Cette société exploite un concept de location courte durée en franchise et sous licence, qui s'inscrit dans le concept d'UCAR de location de proximité et de partage automobile.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.988 K€ contre 1.449 K€ en 2020, affichant ainsi une croissance de plus de 37%. Cette croissance s'appuie sur une nette reprise de l'activité des agences du réseau, conjugué à une reprise du développement.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.040 K€ contre 2.115 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort positif à 57 K€ contre un résultat négatif de 519 K€ en 2020.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 104 K€ contre une perte de 366 K€ en 2020, profitant notamment d'un résultat exceptionnel de 85K€ lié au gain sur un litige.

- SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY :

Cette société est la société digitale du Groupe Ucar. Elle regroupe l'ensemble des activités informatiques et digitales ainsi que l'activité B to B (Ucar Key Accounts), dédiée aux clients grands comptes (assistants, assureurs et LLD).

Les investissements sur les projets digitaux ont continué sur 2021, les immobilisations incorporelles passant de 3,8 M€ fin 2020 à 4,0 M€ fin 2021, principalement du fait de l'impact de ces projets digitaux.

Société Nouvelle De L'Estey a enregistré en 2021, 93 K€ au titre du crédit impôt recherche du Groupe.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14.285 K€ contre 11.914 K€ en 2020, porté notamment par la reprise du CA avec les grands comptes qui affiche une croissance de +25%.

Notons que pour soutenir les investissements digitaux assumés par la Société, UCAR SA a consenti sur l'exercice un abandon de créances d'environ 800 K€ au profit de la société, avec clause de retour à meilleur fortune.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 130 K€ contre une perte de 404 K€ en 2020.

- Société SS2A COURTAGES :

Cette société exerce une activité de courtage d'assurances et de services aux réseaux qui font partie du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.545 K€ contre 2.217 K€ en 2020. La croissance du chiffre d'affaires est tirée par l'effet combiné de la reprise du CA location sous enseigne et de l'accroissement du nombre d'agences.

Le résultat d'exploitation ressort à 422 K€, contre 186 K€ en 2020. Ce dernier est toutefois impacté par un abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune d'environ 400 K€ que SS2A a accordé à sa société sœur UCAR DEVELOPPEMENT, afin d'accompagner cette dernière dans sa restructuration.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 323 K€ contre 143 K€ en 2020.

- Société UCAR FLEET :

Cette société exerce une activité de centrale d'achat et de financement pour les entités exerçant la location de voitures à marque UCAR dans le Groupe, ainsi que la gestion de flottes automobiles pour le compte des succursales.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.200 K€ contre 1.914 K€ en 2020.

Notons que la reprise de l'activité a toutefois été contrainte par les difficultés sur les circuits d'approvisionnement des véhicules. La crise sanitaire a fortement perturbé la production automobile, limitant notre capacité d'achat de véhicule.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 62 K€ contre une perte de 658 K€ en 2020.

Durant l'exercice 2021, UCAR FLEET a été recapitalisée afin de reconstituer ses capitaux propres. Aussi la société a procédé à une augmentation de capital de 550K€, intégralement souscrite par UCAR SA, suivie d'une réduction de capital du même montant. Ainsi au 31 décembre 2021 les capitaux propres s'élèvent à 67 K€ contre -546 K€ au 31 décembre 2020, pour un capital social inchangé de 100.000€.

- Société UCAR ACADEMY :

Cette société regroupe les activités de formation du Groupe UCAR.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'est élevé à 252 K€ euros contre 57 K€ en 2020. Rappelons qu'en 2020 l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire Covid 19, UCAR ACADEMY n'ayant pas facturé le MOOC durant les mois de confinement et ayant souffert d'une forte réduction du nombre de formations pendant toute l'année.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 8 K€ contre une perte de 59 K€ euros en 2020.

- Société UCAR PARTENAIRES :

Cette société gère les activités de location du réseau Volkswagen Group France (Audi Rent depuis 2012 et VW Rent depuis 2016).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'est élevé à 1,9 M€ contre 1,6 M€ en 2020.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 214 K€ contre 119 K€ en 2020.

- Société DE L'ESTEY RENT SERVICES :

Cette société gère les autres activités de location en marques blanches. Elle a pour vocation de porter les nouveaux contrats signés par le Groupe en marque blanche.

Fin 2019, la Société a bénéficié des signatures des contrats avec Yamaha et BMW-MINI France et a ainsi pu comptabiliser les premières transactions liées à ces nouveaux contrats.

En 2021, la Société a pu poursuivre le déploiement des agences Yamaha RENT et BMW RENT et MINI RENT.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.125 K€ contre 844 K€ en 2020.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 204 K€ contre un bénéfice de 20 K€ euros en 2020.

2.13 REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Néant.

2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

A la clôture de l'exercice 2021, il n'existe aucune action de salarié faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

À la clôture de l'exercice 2021, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0,002 % du capital social de la Société.

2.15 ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé au titre du contrat de liquidité :

	Titres achetés	Prix unitaire	Montant total	Titres vendus	Prix unitaire	Montant total
janv-21	327	9,78	3 198	44	9,84	433
févr-21	407	9,47	3 853	3 661	10,08	36 892
mars-21	132	10,67	1 409	521	11,31	5 894
avr-21	115	12,33	1 418	2 375	12,52	29 729
mai-21	224	13,48	3 019	2 349	13,41	31 495
juin-21	1 149	13,89	15 963	743	14,51	10 779
juil-21	329	14,65	4 819	377	15,20	5 730
août-21	153	16,20	2 478	2 198	13,68	30 058
sept-21	3 708	22,56	83 640	2 155	22,08	47 587
oct-21	2 752	20,28	55 805	19	20,79	395
nov-21	1 352	16,46	22 257	257	16,95	4 357
déc-21	786	15,35	12 069	2 763	15,82	43 718
Total	11 434	175,12	209 928	17 462	176,19	247 067
actions inscrites au 31/12/2021				6 773		
valeur au cours d'achat				132 600		
valeur nominale				18 287		
fraction du capital représentée (en %)				0,39%		

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

2.16 AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.18 PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.19 SUCCURSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.20 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.21 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.22 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de vote plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2021.

% détenu	Du capital social	Des droits de vote
Plus du vingtième	La Française Asset Management	La Française Asset Management
Plus du dixième	AXA	
Plus des trois vingtièmes		AXA
Plus du cinquième		
Plus du quart		
Plus du tiers		
Plus de la moitié		
Plus des deux tiers	Jean-Claude PUERTO-SALAVERT (+Société de l'ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*	Jean-Claude PUERTO- SALAVERT (+Société de l'ESTEY, JCP&Associés, JCP Pasteur et Tiphaine PUERTO)*
Plus des dix-huit vingtièmes		
Plus des dix-neuf vingtièmes		

*la Société de l'ESTEY est détenue à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT ;
JCP Pasteur est détenue directement et indirectement à 100% par Monsieur Jean-Claude PUERTO-SALAVERT;
JCP & Associés est détenue à 89,25 % par la Société de l'ESTEY ;
Existence d'un lien de parenté entre Jean-Claude PUERTO-SALAVERT et Tiphaine PUERTO.

En date du 20 décembre 2021, la société de gestion La Française Asset Management nous a déclaré avoir franchi le 17 décembre le seuil de 5% du capital et détenir à cette date 6,11% du capital. Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

2.23 OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été déclarée par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

2.24 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2021

Le titre UCAR (ALUCR) était coté à 9,85 euros au 04/01/2021 et 17,1 euros au 31/12/2021. Dans l'année le cours minimum a été à 9,20 euros et le maximum à 25 euros.

2.25 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à la norme IAS 24 révisée, les transactions avec :

- les sociétés filles de UCAR SA, chacune détenue à 100%, (les sociétés UCAR DEVELOPPEMENT SAS, UCAR LOCATION SAS, SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY SAS, SS2A COURTAGE SAS, UCAR FLEET SAS, UCAR PARTENAIRES SAS, UCAR ACADEMY SARL, et DE L'ESTEY RENT SERVICES SAS),
- ainsi que celles avec les principaux dirigeants de l'entreprise,

sont considérés comme des transactions avec des parties liées.

Transactions avec les sociétés filles :

- Convention de prestations de services

UCAR SA a signé depuis 2011 des conventions de prestations de services avec chacune de ses filiales. Ces conventions sont ajustées régulièrement par avenant. En 2020, la méthodologie de facturation a été ajustée sur la base d'une facturation au temps passé sur la base de la méthode « cost plus ».

- Contrats de licences de marques

UCAR SA a signé des contrats de licences de marques en 2013 avec UCAR DEVELOPPEMENT et UCAR LOCATION

- Contrats de sous-location commerciale

En qualité de locataire principal, UCAR SA a signé depuis 2013 des contrats de sous-location avec ses filiales. Ces contrats de sous-location ont été résiliés le 1^{er} juillet 2021 et remplacés par de nouveaux contrats de sous-location.

- Convention d'abandon de créances

UCAR SA a signé avec la SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY une convention d'abandon de créances de 799.246,76 € avec une clause de retour à meilleure fortune.

Transactions avec les dirigeants

Les transactions avec les dirigeants se limitent aux transactions mentionnées en tant que conventions réglementées et qui sont détaillées ci-après dans la section V.3 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Aucune autre transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUITUS - RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de cet exercice.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
représenté par Jean-Claude Puerto-Salavert

UCAR
Société Anonyme au capital de 4.705.084,80 euros
Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
432 028 173 RCS NANTERRE

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Le présent Rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

Mandataires	Autres mandats exercés	
	Mandats	Sociétés
Jean-Claude PUERTO Président - Directeur Général	Président	SOCIETE DE L'ESTEY SAS
	Administrateur	AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE
	Gérant	ARTICA SARL CPB SCI JCP PASTEUR SCI JCP AULNAIES SCI JCP & ASSOCIES SARL SCI JCP RAPHAEL L'EQUATEUR SCI UCAR ACADEMY SARL
Philippe MARIE Administrateur	Président	BUILDER SAS HYPERHOME SAS HYPERLAND SCI TS GARDEN SAS
	Gérant	BUY&DROP SARL NEWLAND SCI SWAP SARL ROMWAY EUROPE SARL
	Co-gérant	LOGISEF SCI
Philippe NOUBEL Administrateur	Néant	Néant

François PIERSON Représentant permanent de C.L.B Administrateur	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGIPI (Association)
	Administrateur	AXA Assurance Maroc (SA) AXA Holding Maroc (SA) AXA Cameroun (SA) AXA Côte d'Ivoire (SA) AXA Gabon (SA) AXA Sénégal (SA) AXA Assurance Algérie Dommage (SPA) AXA Assurance Algérie Vie (SPA) ASAF (Association) UFPS (Association) APRS (Association) BEM Dakar (Ecole de commerce) JURIDICA (SA)
Charlotte COQUEBERT de NEUVILLE Représentante permanente d'AXA France IARD Administrateur	Représentante permanente et Administratrice	ARCHITAS (SA)
	Membre du Comité de direction	ALPHA SCALE (SAS)
	Membre du Comité de direction	ALPHA SCALE France (SAS)
	Représentante d'AXA France IARD au conseil de surveillance	AXA ASSURCREDIT (SA)
	Administratrice, Membre du Comité des Risques et de la Stratégie, et Membre du Comité d'Audit	NEUFLIZE VIE (SA)
	Représentante permanente et Administratrice	UCAR (SA)
	Membre du Comité de surveillance	MAXIS GBN
	Administratrice	JURIDICA (SA)
	Membre du conseil de surveillance	UNOFI (SAS)
	Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit	UNOFI-ASSURANCES (SA)
	Membre du conseil de surveillance	UNOFI-CREDIT (SA)
	Administrateur	NOBILAS
	Membre du comité de surveillance	UNI SANTE PREVOYANCE
Administrateur	INNOVATION CONTROL	
Administrateur	AXA RETRAITE ENTREPRISE	
Florence LAGARDE Administrateur	Directeur Général	AUTOACTU POINT COM
Orietta CAPEZZUTO Administrateur	Néant	Néant
Tiphaine PUERTO Administrateur	Néant	Néant
Laurène PUERTO Administrateur	Néant	Néant

Nous vous précisons qu'aucun Administrateur indépendant n'a été nommé à ce jour et qu'aucun contrat de travail ne lie un Administrateur avec la Société ou une de ses filiales.

III - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2021 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

IV - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2021 aucune action gratuite aux mandataires sociaux.

V- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 ET A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

V.1- Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce et autorisés au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration du 22 juin 2021 a autorisé le Président-Directeur Général à signer la résiliation du bail actuel et à conclure un nouveau bail avec la Société De L'Estey, dont les conditions financières sont restées les mêmes que celles du précédent bail. Nous vous précisons que la Société De L'Estey a accordé à la Société, au cours de l'exercice 2021, une franchise de loyer de 200.000 € HT. Le montant total des loyers versés par la Société au bailleur, au cours de l'exercice 2021 s'est élevé à la somme de 476 K€ HT.

V.2- Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% de la Société et une société contrôlée par la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Nous vous renvoyons au point V.1 ci-dessus.

V.3- Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce et déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Le Conseil d'administration du 07 avril 2022 a procédé à la revue annuelle des conventions réglementées qui se poursuivent sur plusieurs exercices, et a décidé de maintenir l'autorisation donnée antérieurement pour chacune des conventions concernées :

- Convention d'animation entre la SOCIETE DE L'ESTEY SAS et UCAR SA, approuvée lors du conseil d'administration d'UCAR du 18 juin 2015, et modifiée par avenants autorisés par les conseils d'administration d'UCAR en date du 11 octobre 2016 et du 27 avril 2017.
 - o Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - o Montant HT facturé en 2021 : 300 K€.

- Bail de location entre JCP Pasteur et UCAR en date du 2 novembre 2018, approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2019 et modifié par avenant autorisé par le conseil d'administration d'Ucar du 20 décembre 2021:
 - o Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert,
 - o Montant HT facturé en 2021 : 57 K€. Révision annuelle du loyer fixé d'un commun accord entre les parties.

VI- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations
Augmentation de capital par (i) émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ou (ii) incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes	16 avril 2019 (3 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant nominal maximum des augmentations de capital prévues au (i) : 2.000.000 € (1) Montant nominal maximum des augmentations de capital prévues au (ii) : montant des comptes de réserves, primes ou bénéfiques existant lors de l'augmentation de capital	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	16 avril 2019 (4 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (1)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	16 avril 2019 (5 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Placement privé)	16 avril 2019 (6 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (1)	Néant

Annexe 1

Attribution gratuite d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	16 avril 2019 (8 ^{ème} résolution)	Trente-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 10% du capital social (2)	Utilisation de l'autorisation par le Conseil d'administration du 20 décembre 2021, à hauteur de 3.350 actions gratuites
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés du groupe ou dirigeants de la Société	16 avril 2019 (9 ^{ème} résolution)	Trente-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 10% du capital social, dans la limite d'un montant maximum de 300.000 euros	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	22 juin 2021 (10 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (3)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, à l'exclusion des offres au public visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	22 juin 2021 (11 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (3)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Placement privé)	22 juin 2021 (12 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (3)	Néant

Annexe 1

Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	22 juin 2021 (13 ^{ème} résolution)	dix-huit mois à compter de l'assemblée générale	Montant maximal de l'autorisation : 2.000.000 euros (3)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	22 juin 2021 (14 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois à compter de l'assemblée générale	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (3)	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes	22 juin 2021 (15 ^{ème} résolution)	Vingt-six mois	Montant maximal de l'autorisation : montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital	Néant

- (1) dans la limite d'un plafond global de 2.000.000 euros tel qu'initialement prévu dans la 3^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 avril 2019.
- (2) Ce plafond sera porté à 30% du capital si l'attribution bénéficie à l'ensemble du personnel salarié de la Société, étant précisé qu'au-delà du pourcentage de 10%, l'écart entre le nombre d'actions distribuées à chaque salarié ne pourra être supérieur à un rapport de un à cinq
- (3) dans la limite d'un plafond global de 2.000.000 euros commun aux 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'assemblée générale du 22 juin 2021.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Article R.225-102 du Code de commerce)

Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
1) Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €	4 705 085 €
Nombre actions émises	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624	1 742 624
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	2 902 037 €	3 317 113 €	4 329 807 €	4 596 322 €	2 979 013 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	468 997 €	431 111 €	1 690 144 €	575 643 €	1 837 414 €
Impôt sur les bénéfices	-261 112 €	765 449 €	59 555 €	-259 261 €	-42 453 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	458 302 €	(834 971) €	209 033 €	530 052 €	643 395 €
Résultat distribué	0 €	322 227 €	0 €	348 525 €	348 525 €
3) Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0.27 €	0.25 €	0.97 €	0.33 €	1.05 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot aux amort & prov	0,26	(0.48)	0.12	0.30	0.37
Dividende attribué à chaque action	0.00€	0.20€	0.00€	0.20€	0.20€
4) Personnel					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	14	14	14	19	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	659 206 €	622 374 €	695 292 €	870 856 €	885 446 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	364 842 €	380 803 €	290 284 €	439 342€	411 646 €

Comptes consolidés au 31/12/2021

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

ETATS FINANCIERS

1 – BILAN CONSOLIDE

2 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES – PART DU GROUPE

1 – REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES COMPTABLES

1.1 – REFERENTIEL COMPTABLE

1.2 – MODALITES DE CONSOLIDATION

1.3 – METHODES ET REGLES COMPTABLES

2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 – ACTIVITE

2.2– LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

2.3– ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE AU 31.12.2021

2.4 – SOCIETES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3 – COMPARABILITE DES COMPTES

3.1 – CHANGEMENTS COMPTABLES

3.2 – VARIATIONS DE PERIMETRE

4 – NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 4.2 – ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS

NOTE 4.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (*)

NOTE 4.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NOTE 4.5 – STOCKS ET EN-COURS

NOTE 4.6 – VENTILATION DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION PAR ECHEANCES

NOTE 4.6 BIS – DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

NOTE 4.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NOTE 4.8 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 4.9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

NOTE 4.10 – DETTES D’EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

NOTE 4.11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 4.12 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 4.12BIS – DETAIL DU CHIFFRE D’AFFAIRES

NOTE 4.13 – DETAIL DES ACHATS ET VARIATION DE STOCK

NOTE 4.14 – DETAIL DES SERVICES EXTERIEURS

NOTE 4.15 – DETAIL DES AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 4.16 – RESULTAT FINANCIER

NOTE 4.17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 4.18 – IMPOT SUR LES RESULTATS

NOTE 4.19 – EFFECTIF MOYEN

NOTE 4.20 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTE 4.21 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE
DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan Consolidé*Bilan actif consolidé*

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	4.1	5 092	5 047
<i>dont écarts d'acquisition</i>	4.2	413	432
Immobilisations corporelles	4.3	4 290	5 886
Immobilisations financières	4.4	273	299
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		9 655	11 232
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	4.5	26	20
Créances clients et avances versées	4.6	7 037	8 014
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	4 881	4 872
Valeurs mobilières de placement		626	582
Disponibilités		16 011	16 446
Total de l'Actif Circulant		28 581	29 935
TOTAL DE L'ACTIF		38 236	41 167

en milliers d'Euros

Bilan passif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital		4 705	4 705
Primes		1 597	1 597
Réserves		6 597	8 871
Ecart de conversion			0
Résultat net		370	-1 993
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Capitaux Propres –Part du Groupe		13 268	13 179
Intérêts minoritaires		0	0
Total Capitaux propres		13 268	13 179
Provisions pour risques et charges	4.7	42	400
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	4.9	13 795	17 511
Dettes fournisseurs et avances reçues	4.10	6 234	6 391
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	4 897	3 685
Total Provisions et Dettes		24 968	27 988
TOTAL DU PASSIF		38 236	41 167

en milliers d'Euros

2 – Compte de Résultat Consolidé

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		34 496	25 878
Chiffre d'affaires	4.12	31 846	25 097
<i>Dont Ventes de marchandises</i>		8 997	6 622
<i>Dont Ventes de produits</i>			
<i>Dont Prestations de services</i>		22 849	18 475
Autres produits d'exploitation		2 650	781
Charges d'exploitation		34 137	28 190
Achats et variation de stock	4.13	20 986	16 372
Services Extérieurs	4.14	2 915	2 547
Autres charges externes	4.15	2 700	2 634
Impôts, taxes et versements assimilés		395	415
Charges de personnel		4 002	3 911
Dotations aux amortissements		1 875	2 158
Autres charges d'exploitation		1 264	155
Résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition		358	-2 312
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		19	19
Résultat d'exploitation après amortissement des écarts d'acquisition		339	-2 331
Charges et produits financiers	4.16	-36	-215
Charges et produits exceptionnels	4.17	41	-182
Impôts sur les résultats	4.18	-25	-736
Résultat net des entreprises intégrées		370	-1 993
Quote-part dans les résultats des sociétés mise en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		370	-1 993
Intérêts minoritaires			
Résultat net - Part du groupe		370	-1 993
Résultat par action en €		0,212	-1,144
Résultat dilué par action en €		0,212	-1,131

3- Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	370	-1 993
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	19	
Quote part dans résultat sociétés en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dérive de résultat + Résultat de dilution		
Dotations aux Amortissements et provisions	1 781	1 697
Reprises des Amortissements et provisions	-584	-58
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Plus et moins values de cession	-42	
Impôts différés	74	-624
Subventions virées au résultat		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-76	103
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 542	-875
Variation des frais financiers	-8	-3
Variation nette exploitation	2 073	-261
Var° de stock	-6	10
Var° des Créances d'exploit°	774	1 669
Var° des Dettes d'exploit°	1 306	-1 940
Variation nette hors exploitation	172	777
Var°des créances hors exploitation	132	605
Var°des dettes hors exploitation	40	34
Charges et produits constatés d'avance		138
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 238	513
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 780	-363
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-694	-822
Décaisst / acquisition immos corporelles	-4 381	-6 762
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	5 652	5 412
Subventions d'investissement encaissés		
Décaisst / acquisition immos financières	-210	-743
Encaisst / cession immos financières	253	70
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	621	-2 845
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-322	0
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	4 900	8 762
Remboursement d'emprunts	-9 371	-3 547
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 793	5 215
VARIATION DE TRESORERIE	-392	2 007
TRESORERIE A L'OUVERTURE	17 029	15 166
Reclassement de trésorerie		-145
TRESORERIE A LA CLOTURE	16 637	17 029

4 – Variation des Capitaux Propres Consolidés – Part du Groupe

	Capital	Primes	Réserve légale	RàN	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<i>en milliers d'Euros</i>							
Affectation du résultat 2019				209	-76	-133	0
Dividendes versés					0		0
Dividendes reçus							0
Résultat 2019						-1 993	-1 993
Autres variations					-891		-891
Situation à la clôture 31/12/2020	4 705	1 597	471	8 792	-393	-1 993	13 179
Affectation du résultat 2020				-1 158	-835	1 993	0
Dividendes versés					-322		-322
Dividendes reçus							0
Résultat 2021						370	370
Autres variations*					42		42
Situation à la clôture 31/12/2021	4 705	1 597	471	7 634	-1 508	370	13 268

*Autres variations : correspond aux actions propres reclassées de valeurs mobilières de placement en titres immobilisés dans les comptes annuels d'UCAR SA au 31/12/2021 et qui sont portées en diminution des capitaux propres consolidés en consolidation en application de l'article R233-6 du code de commerce et du § 271 du règlement CRC 99-02

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles comptables

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe UCAR ont été établis conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés en règles françaises pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021.

En dehors des changements de présentation du bilan et du compte de résultat, l'unique changement par rapport à l'ancien référentiel (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 22 juin 1999) porte sur la comptabilisation à partir de 2021 en immobilisations corporelles des véhicules pris en crédit-bail, avec une contrepartie en Emprunts et dettes financières selon une approche prospective. Les impacts de ce changement de méthode comptable sont présentés dans le paragraphe 3.1 – Changements comptables.

1.2 – Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 Décembre 2021. Toutes les participations significatives dans lesquelles UCAR assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune autre méthode n'est utilisée.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits 'intérêts minoritaires' ;
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Règlement n°2015-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/16, conduit à ne plus amortir de façon systématique les écarts d'acquisition. Cependant, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice 2015 (option de 1ère application). Pour les écarts d'acquisition amortis, le Groupe procède à un test de dépréciation en cas d'identification de pertes de valeur. A compter du 01/01/16, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, des nouveaux écarts d'acquisition positifs. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas,

un test de dépréciation est réalisé chaque année. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du groupe, l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis a été réalisée. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation de l'entreprise.

Jusqu'au 31 décembre 2010, les écarts d'acquisition positifs étaient amortis sur une durée de 10 ans. Compte tenu des tests de valeur réalisés (valeurs consolidées inférieures aux valeurs de marché), le groupe a décidé d'amortir les écarts d'acquisition sur une durée de 40 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et sont repris sur une durée n'excédant pas 5 ans.

Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre les sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 Décembre 2021, d'une durée de 12 mois.

1.3 – Méthodes et règles comptables

Les principes et méthodes appliqués par le groupe UCAR sont les suivants :

1.3.1 - Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement

Les frais d'établissement comprennent notamment les frais engagés pour développer de nouvelles activités.

Ecart d'évaluation

Lors de l'acquisition des fonds de commerce de location courte durée appartenant aux sociétés AUTOP et SDL, une partie du prix payé avait été affectée aux éléments incorporels afin de tenir compte du niveau de rentabilité constaté sur certaines succursales (le reliquat pour la part non affectée en écart d'acquisition). Au 31 décembre 2021, l'actif incorporel résiduel reconnu en fonds de commerce s'élève à 87 K€.

Les fonds revalorisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées :

- du logo,
- de sites Internet,
- de noms de domaines,
- de logiciels,
- des frais de mise en place d'une nouvelle base de données.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Sites Internet	Linéaire	3 ans
Noms de domaine	Non amorti	
Logiciels	Linéaire	1 an, 3 ans, 5 ans ou 7 ans suivant valeurs
Base de données	Linéaire	5 ans, ou 3 ans si dévelop. complémentaires
Redevance	Linéaire	1 an

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

1.3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Matériel industriel	Linéaire	4 ans
Outillage industriel	Linéaire	4 ans
Installations et agencements	Linéaire	10 ans ¹
Matériel de transport ²	Linéaire	Entre 6 mois et 24 mois suivant protocoles constructeurs et véhicules
Matériel de bureau neuf	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau d'occasion	Linéaire	1 an
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

¹ Certains agencements dont la durée d'utilisation est réduite font l'objet d'un amortissement limité entre 2 et 4 ans.

² Le matériel de transport utilisé dans le cadre de l'activité d'UCAR DEVELOPPEMENT est amorti selon les règles retenues dans les protocoles signés avec les fournisseurs de véhicules (constructeurs, importateurs et concessionnaires), ou à défaut en fonction de la durée d'utilisation effective. Amortissements entre 6 mois et 24 mois suivant protocoles constructeurs et véhicules.

1.3.3 - Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif, selon les modalités d'une acquisition pour la valeur d'origine au contrat.

Les biens concernés sont amortis sur des durées identiques à celles retenues pour les immobilisations détenues en pleine propriété ; l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

1.3.4 – Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2021 une dépréciation de 22 k€ a été constatée sur les titres de Auto Marché de l'Est. La valeur des titres LIBRE VOITURE, de 2.5 K€ a été ramenée à zéro.

1.3.5 – Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO). Une dépréciation des stocks est effectuée lorsque cela s'avère nécessaire.

Le stock de marchandises détenu par le groupe est majoritairement constitué par le stock de carburant détenu au 31 Décembre 2021.

1.3.6 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 Décembre 2021, le passage en pertes de créances anciennes et irrécouvrables a constitué une charge de 188 K€. Au 31 Décembre 2020, cette charge s'élevait à 163 K€. L'essentiel de ces montants faisaient l'objet d'une dépréciation qui a été reprise concomitamment.

1.3.7 – Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Elles sont notamment constituées de SICAV monétaires, ou de certificats de dépôt ou de comptes à terme.

Depuis sa cotation sur le marché Euronext Growth, la société s'est dotée d'un contrat de liquidité. Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat.

Par ailleurs, UCAR SA a procédé au rachat de 26 750 de ses propres actions en juin 2019 et de 111.131 de ses propres actions en date du 26 octobre 2020, en vue d'attribuer 24.000 actions aux salariés du Groupe dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce et 87.131 actions dans le cadre d'opérations de croissance externe. En décembre 2021, la première tranche d'actions gratuites a été définitivement acquise par les salariés bénéficiaires ayant remplis les conditions du plan. Aussi 4.869 actions ont été définitivement acquises par les salariés et cédées par UCAR.

1.3.8 – Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément aux retraitements optionnels considérés comme préférentiels par le nouveau règlement 2020-01, les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été pris en compte dans les comptes consolidés.

Il est rappelé que les sociétés consolidées relevant de la convention collective de l'automobile prennent déjà en compte dans leur résultat individuel les indemnités de fin de carrière, ces dernières étant versées trimestriellement à la caisse de retraite. En conséquence, les sociétés sont assurées pour l'IFC à IRP Auto et aucune provision n'est plus nécessaire. Les sociétés concernées sont NOUVELLE DE L'ESTEY, UCAR LOCATION, UCAR FLEET, UCAR DEVELOPPEMENT, UCAR PARTENAIRES, UCAR ACADEMY, DE L'ESTEY RENT SERVICES et UCAR SA.

Pour SS2A COURTAGE les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite ont été comptabilisés en provision pour risques et charges pour un montant net de 1 K€.

1.3.9 – Impôts exigibles et différés

Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices.

Les impôts différés sont calculés sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux. La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale. A ce titre un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe, UCAR SA étant la tête de groupe.

Les impôts différés actifs nets des passifs ne sont pas constatés dès lors que le groupe n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer.

Un état détaillé des impôts différés d'actifs est présenté en note 4.8.

Les actifs d'impôt différé activés en consolidation au titre des déficits fiscaux sont au 31 décembre 2021 de 922 K€.

La quasi-totalité des impôts différés concerne l'activation des déficits fiscaux. Pour ces impôts différés, le taux d'IS utilisé est de 25%.

1.3.10 – Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de l'activité normale du groupe UCAR, des litiges pourraient naître avec des tiers et des procédures pourraient être engagées.

Des provisions pour risques et charges seraient alors enregistrées dans les comptes dès que les effets de ces litiges et procédures pourraient être estimés.

Ces provisions seraient déterminées au cas par cas en fonction de l'appréciation prudente des risques attachés à chaque dossier.

Au 31 Décembre 2021 le montant des provisions pour litiges figurant au passif est de 41 K€.

1.3.11 – Mode de reconnaissance du chiffre d'affaires

En fonction de la nature des revenus, les faits générateurs de comptabilisation du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Location de voitures : facturation de la prestation lors de la restitution du véhicule.
- Revenus franchisés : les redevances sont facturées mensuellement sur la base du chiffre d'affaires des franchisés ; les droits d'entrée et la formation sont enregistrés lors de la signature des engagements.
- Assurances : les produits sont constatés à chaque appel de prime.
- Vente de véhicules : le chiffre d'affaires est enregistré lors de leur livraison.
- Autres prestations : application des clauses contractuelles.

C'est pourquoi dans les comptes sociaux et consolidés ont été reclassés en chiffres d'affaires et en achats de marchandises les ventes et achats de véhicules immobilisés réalisés par UCAR DEVELOPPEMENT.

1.3.12 – Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.3.13 – Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Concomitamment à la mise en bourse, en 2011, puis en octobre 2014 puis juin 2015, des BSPCE ont été attribués, et leur nombre total actuel exerçable est de 2 035. Le résultat dilué par action est donc égal à +0.212 euros au 31 Décembre 2021.

1.3.14 – Frais de remise en état et kilomètres supplémentaires

Dans le cadre de l'engagement de reprise des véhicules en location, les constructeurs peuvent facturer à la société UCAR DEVELOPPEMENT des frais de remise en état et des kilomètres supplémentaires.

Le montant de ces frais est aléatoire et dépend de l'appréciation de l'état du véhicule.

Ces frais sont comptabilisés dans les comptes de la société UCAR DEVELOPPEMENT lors de la restitution des véhicules et ne font pas l'objet de provision.

1.3.15 – Honoraires CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe au 31 Décembre 2021 au titre du contrôle légal s'élève à 78 K€.

2 – Périmètre de consolidation

2.1 – Activité

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la location courte durée de véhicules et de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

L'organisation d'UCAR est basée sur :

- **Des réseaux de distribution** diversifiés et dynamiques orientés vers la satisfaction du client avec 437 agences réparties sur le territoire national :
 - Succursales
 - Franchisés (Exclusives et Non Exclusives)

- Agences Ucar Pros (Activités complémentaires de location pour les concessionnaires et distributeurs automobiles)
 - Marques Blanches (programme de location pour les constructeurs automobiles et leurs réseaux de distribution)
 - Grands Comptes (Assistants, Assureurs et Loueurs longue durée)
 - Internet (réservation de location de véhicules sur internet / site ucar.fr)
 - Call Center
- **Des fonctions support** qui fournissent aux réseaux les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement :
- Centrale d'achat (négociation et gestion d'achats groupés de véhicules et de lignes de financements des véhicules pour les franchisés et succursales à marque Ucar ainsi que proposition et offres de LOA aux particuliers)
 - Cabinet de courtage en assurances (fourniture de produits d'assurances spécifiques à la location de véhicules pour l'ensemble des réseaux)
 - Système d'information et supports digitaux
 - Formation des franchisés et des agents de location
- **Des services centraux** qui fixent le cap et contrôlent le bon développement du Groupe :
- Stratégie et communication
 - Développement
 - Administration et Finance

L'ensemble du chiffre d'affaires consolidé est entièrement réalisé sur le territoire français.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

A l'instar de l'ensemble des acteurs de la location courte durée en France, le Groupe a pu retrouver le chemin de la croissance et de la rentabilité. La croissance a été néanmoins contrainte par les effets de la crise sanitaire, limitant sur certaines périodes les déplacements et limitant nos capacités d'approvisionnements en véhicules.

Le Groupe UCAR a enregistré au 31 décembre 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 31,8 M€, en hausse de 27% par rapport à 2020. Ce retour à la croissance sur l'ensemble de l'exercice confirme la résilience du Groupe et sa capacité à rebondir.

Le chiffre d'affaires sous enseignes ressort à 68,7M€, en hausse de 27,3% par rapport à 2020, pendant que le CA location sous enseigne retrouve son niveau de 2019 à près de 52M€ et ce malgré les effets du confinement de mars 2021.

Le chiffre d'affaires Location et Services aux réseaux affiche une croissance de près de 24% par rapport à 2020 et affiche une croissance de plus de 3% par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires Ventes de véhicules ressort en hausse de 36% par rapport à 2020, mais reste en retrait de près de 30% par rapport à 2019. Nos approvisionnements sont fortement pénalisés par la pénurie de composant électroniques.

Enfin, il est à noter que dans ce contexte de crise sanitaire, le Groupe a maintenu et fait légèrement progresser ses réseaux d'agences puisqu'à fin décembre 2021 le Groupe comptait 437 agences contre 409 agences fin 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à + 358 K€, en très nette progression par rapport à 2020, tiré par la croissance de l'activité qui a permis de mieux absorber les coûts fixes du Groupe.

L'impôt Société 2021 intègre (i) 74 K€ d'impôts différés actif, (ii) un crédit d'impôt recherche de 93 K€ et un crédit pour mécénat de 6 k€.

Le résultat net ressort ainsi, après exceptionnel et IS, en bénéfice à + 370 K€.

La trésorerie est quant à elle stable au 31.12.2021, à près de 17 M€, traduisant le retour à une capacité d'autofinancement positive sur l'exercice. Les fonds propres s'élèvent à 13.3 M€, reflet d'une situation financière saine.

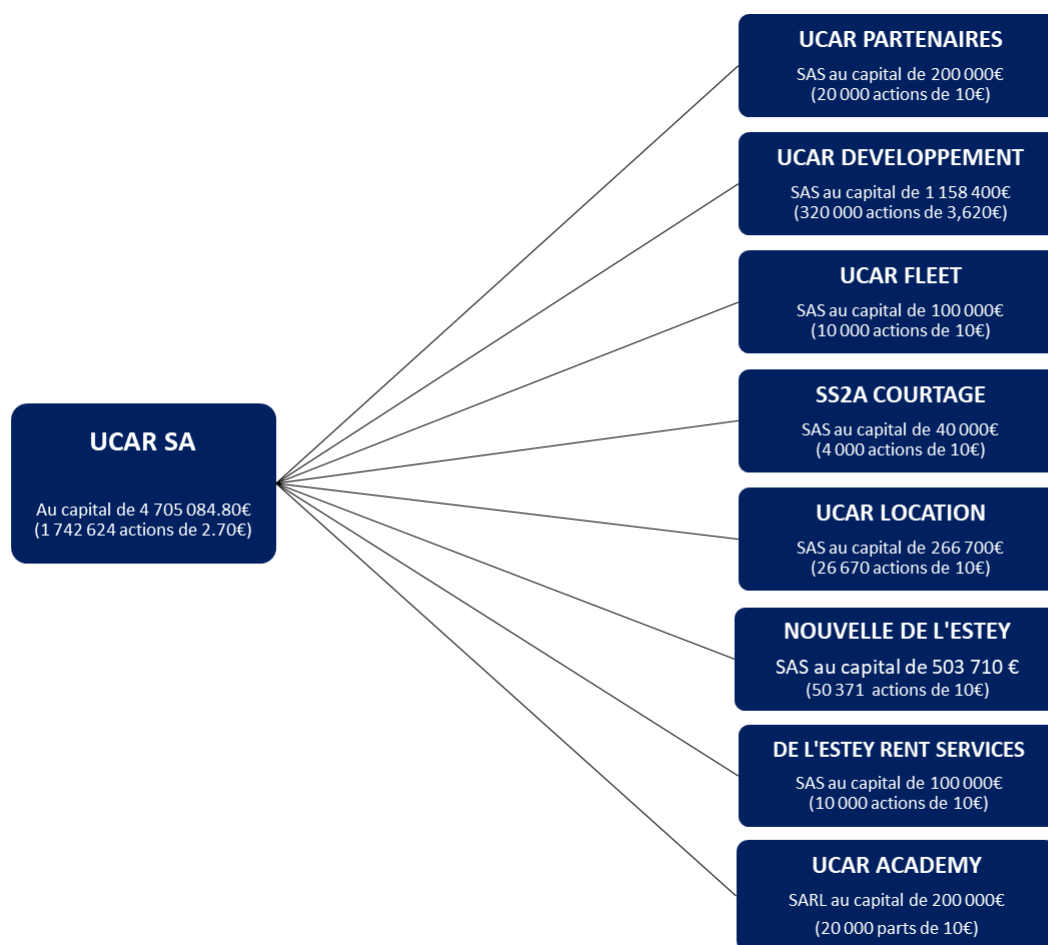
2.2– Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

	2021			2020		
Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation (1)
SA UCAR	100	100	Mère	100	100	Mère
SAS UCAR LOCATION	100	100	IG	100	100	IG
SAS SS2A COURTAGE	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR FLEET	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR DEVELOPPEMENT	100	100	IG	100	100	IG
SAS NOUVELLE DE L'ESTEY	100	100	IG	100	100	IG
SAS UCAR PARTENAIRES	100	100	IG	100	100	IG
SARL UCAR ACADEMY	100	100	IG	100	100	IG
SAS DE L'ESTEY RENT SERVICES	100	100	IG	100	100	IG

(1) IG : Intégration globale

2.3 – Organigramme du groupe consolidé au 31.12.2021



2.4 – Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés HI TECH SAS, VEHITEL, AUTO MARCHÉ DE L'EST sont exclues du périmètre de consolidation, car le Groupe ne dispose, directement ou indirectement, que d'une fraction égale respectivement à 15 %, 8 % et 10 % des droits de vote de ces sociétés.

3 – Comparabilité des comptes

3.1 – Changements comptables

Les comptes consolidés du groupe UCAR ont été établis conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés en règles françaises pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021.

En dehors des changements de présentation du bilan et du compte de résultat, l'unique changement par rapport à l'ancien référentiel (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 22 juin 1999) porte sur la comptabilisation à partir de 2021 en immobilisations corporelles des véhicules pris en crédit-bail, avec une contrepartie en Emprunts et dettes financières selon une approche prospective.

Les impacts de ce changement comptable sur les comptes de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Immobilisations corporelles : + 481 K€
- Emprunts et dettes financières diverses : + 447 K€
- Résultat net : +34 K€

Le Groupe a appliqué ce nouveau règlement de manière prospective aux transactions et contrats survenant après la date de première application.

3.2 – Variations de périmètre

Néant.

4 – Notes sur les principaux postes des états financiers**Note 4.1 - Immobilisations incorporelles**

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2021
Valeurs brutes						
Frais d'établissement	352					352
Concessions, brevets, licences	3 624	592				4 216
Fonds de commerce	322		65			258
Autres immobilisations incorp.	1 146					1 146
Immobilisations incorp. en cours	2 272	589	488			2 373
Avances et acomptes versés	0					0
Ecart d'acquisition	828					828
TOTAL VALEURS BRUTES	8 544					9 173
Amortissements						
Frais d'établissement	146	60				206
Concessions, brevets, licences	1 887	459				2 346
Fonds de commerce	12					12
Autres immobilisations incorp.	1 055	47				1 102
Ecart d'acquisition	396	19				415
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 497					4 081
Valeurs nettes						
Frais d'établissement	206	-60	0		0	146
Concessions, brevets, licences	1 737	133	0		0	1 870
Fonds de commerce	310	0	65		0	245
Autres immobilisations incorp.	91	-47	0		0	44
Immobilisations incorp. en cours	2 272	589	488		0	2 373
Avances et acomptes versés	0	0	0		0	0
Ecart d'acquisition	432	-19				413
TOTAL VALEURS NETTES	5 047	616	553	0	0	5 092

Note 4.2 – Ecarts d'acquisition positifs

	Valeurs au 31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Valeurs au 31/12/2021
UCAR LOCATION	174				174
UCAR DEVELOPPEMENT	619				619
SS2A COURTAGE	35				35
TOTAL VALEURS BRUTES	828	0	0	0	828
UCAR LOCATION	71	4			75
UCAR DEVELOPPEMENT	294	12			305
SS2A COURTAGE	31	3			35
TOTAL AMORTISSEMENTS	396	19	0	0	415
UCAR LOCATION	103	-4			99
UCAR DEVELOPPEMENT	326	-12			314
SS2A COURTAGE	3	-3			0
TOTAL VALEURS NETTES	432	-19	0	0	413

Ecart d'acquisition de la société UCAR DEVELOPPEMENT

Lors de l'acquisition des titres de la société UCAR DEVELOPPEMENT, des écarts d'acquisition positifs de 496 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 15 septembre 2000 d'un montant de 5 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 491 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Ecart d'acquisition de la société PROMOCAR

Lors de l'acquisition des titres de la société PROMOCAR, des écarts d'acquisition positifs de 124 K€ ont été constatés.

L'écart d'acquisition du 18 septembre 2000 d'un montant de 37 K€ a été amorti sur une durée de 10 ans, à compter de cette date.

L'écart d'acquisition du 1er septembre 2008 d'un montant de 87 K€ est amorti sur une durée de 40 ans, à compter de cette date.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de PROMOCAR avec UCAR DEVELOPPEMENT, l'écart d'acquisition de la société PROMOCAR est désormais inclus dans celui de la société UCAR DEVELOPPEMENT.

Ecart d'acquisition de la société UCAR LOCATION

Lors de l'acquisition de 10 % des titres de la société UCAR LOCATION, un écart d'acquisition positif de 174 K€ a été constaté.

L'écart d'acquisition est amorti sur une durée de 40 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le changement de la durée d'amortissement des écarts acquis depuis 2008, de 10 à 40 ans, a été réalisé en 2011.

Ecart d'acquisition de la société SS2A COURTAGE

En 2012 a été constaté un écart sur l'acquisition de 5% des titres de SS2A COURTAGE de 35 K€, qui est amorti sur 10 ans.

Note 4.3 - Immobilisations corporelles (*)

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2021
Valeurs brutes						
Terrains	0					0
Constructions	91		7			84
Installations techniques, mat. et outillages ind.	31		5			27
Autres immobilisations corp.	7 866	4 182	6 450			5 598
Immobilisations corp. en cours	0					0
Avances et acomptes versés	0					0
Autre immobilisations corporelles en crédit bail *	156	659	7			807
TOTAL VALEURS BRUTES	8 144					6 516
Amortissements						
Constructions	91		7			84
Installations techniques, mat. et outillages ind.	32		5			27
Autres immobilisations corp.	1 979	925	1 116			1 788
Autre immobilisations corporelles en crédit bail	156	178	7			326
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 257					2 225
Valeurs nettes						
Terrains	0	0	0			0
Constructions	0	0	0		0	0
Installations techniques, mat. et outillages ind.	0	0	0			0
Autres immobilisations corp.	5 887	3 258	5 334		0	3 810
Immobilisations corp. en cours	0	0	0			0
Avances et acomptes versés	0	0	0			0
Autre immobilisations corporelles en crédit bail	0	481	0			481
TOTAL VALEURS NETTES	5 886	3 738	5 334	0	0	4 291

(*) Prise en compte à compter du 01/01/2021 de la nouvelle norme ANC 2020-01 : comptabilisation à compter de 2021 en autres Immobilisations corporelles en crédit-bail des véhicules loués en crédit-bail.

Les Autres immobilisations corporelles comprennent, entre autres, la partie immobilisée correspondant aux achats de la flotte de véhicules d'Ucar Développement, achats financés sous forme d'emprunts et/ou en crédit-bail avant 2021, soit avant l'application de la nouvelle norme.

Note 4.4 - Immobilisations financières

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2021
Valeurs brutes						
Titres de participation (*)	112		3			110
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres immobilisations financières (**)	186		1			185
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	299		4			295
Provisions pour dépréciation						
Titres de participation (*)			22			22
Créances rattachées à des participations						0
Autres immobilisations financières						0
Titres mis en équivalence						0
TOTAL AMORTISSEMENTS	0					22
Valeurs nettes						
Titres de participation (*)	112	0	25			88
Créances rattachées à des participations	0	0	0			0
Autres immobilisations financières	186	0	1			185
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL VALEURS NETTES	299	0	26	0	0	273

(*) Les titres de participation des sociétés non consolidées concernent HITECH SAS, VEHITEL et AUTO MARCHE DE L'EST.

(**) Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements versés.

Note 4.5 – Stocks et en-cours

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2020
Matières premières				
En-cours				
Produits finis				
Marchandises	26	0	26	20
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	26	0	26	20

Note 4.6 – Ventilation des Créances et comptes de régularisation par échéances

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2021	Valeurs brutes 31/12/2020
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	6 688	1 409	8 097	9 108
Créances sociales	90		90	142
Créances fiscales	3 209		3 209	3 279
Comptes courants débiteurs			0	0
Débiteurs divers	549		549	310
Charges constatées d'avance (*)	123		123	156
Impôt différé actif	911		911	985
TOTAL CREANCES	11 568	1 409	12 977	13 979

(*) Concerne exclusivement des charges d'exploitation.

Note 4.6 bis – Dépréciation de l'actif circulant

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	1 094	116	150			1 060
Valeurs Mobilières	75	17	92			0
TOTAL	1 168	133	242	0	0	1 060

Note 4.7 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Autres var.	31/12/2021
Indemnités de fin de carrière	7	1	7			1
Litiges	0					0
Autres provisions	393	78	431			41
Ecart d'acquisition négatifs	0					0
TOTAL	400	80	438	0	0	42

Les autres provisions sont notamment constituées de : i) provisions pour risques prud'hommes, ii) de provisions pour dépréciations d'actions auto-détenues affectées au plan de distribution d'actions gratuites à certains managers du Groupe et iii) de provisions pour risques divers.

Note 4.8 – Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2021, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Impôts différés actif	911	985	-74
Impôts différés passif	0	0	0
Réserves consolidées	0	-13	13
Résultat consolidé	74	624	-550

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2020	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2021
Impôt différé Actif				
Organic	0			0
Effort Construction	0			0
Déficits reportables	1 001		-79	922
Ecart sur OPCVM et autres	0			0
Indemnités de fin de carrière	2		-1	0
Contrats de location financement	0			0
Harmonisation des amortissements	0			0
Compensation IDA / IDP	-17		6	-11
TOTAL	985	0	-74	911

	31/12/2020	Impact réserves	Impact résultat	31/12/2021
Impôt différé Passif				
Contrats de location financement	0		0	0
Harmonisation des amortissements	17		-6	11
Compensation IDA / IDP	-17		6	-11
TOTAL	0	0	0	0

Les déficits reportables ont été activés sur la base d'un business plan établi par la direction prévoyant une consommation de ces déficits sur un horizon 5 ans.

Note 4.9 – Emprunts et dettes financières diverses

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2021	Valeurs au 31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles				0	0
Autres emprunts obligataires				0	0
Emprunts auprès des éts de crédit (*)	5 130	8 157		13 287	17 454
Comptes courants créditeurs				0	0
Dettes financières diverses	61			61	57
Dettes financières Crédit-bail	329	118		447	0
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	5 520	8 275	0	13 795	17 511

(*) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit :

- lignes de financement La Palatine pour 1 583 K€ ;
- lignes de financement PGE pour 8 700 K€ (dont 5 200 K€ au LCL, 2 000 K€ au Crédit Agricole et 1 500 K€ à La Palatine) ;
- lignes de financement LCL 3 000 K€ pour les achats de véhicules pour la flotte louée ;
- concours bancaires divers pour 61 K€

Au 31 décembre 2021, l'application de la nouvelle norme ANC 2020-01, entraine la comptabilisation des dettes financières liées aux véhicules financés en crédit-bail.

Le remboursement des emprunts pour les véhicules de la flotte seront couverts par la revente de ces véhicules aux constructeurs automobiles suivant un prix de rachat buy back d'ores et déjà convenu.

Le Groupe a choisi de différer l'amortissement de son PGE d'une année complémentaire et de l'amortir ensuite sur 4 ans.

Les emprunts et dettes financières sont tous libellés en euros.

Note 4.10 – Dettes d’exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2021	Valeurs au 31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	6 234			6 234	5 761
Avances et acomptes reçus	0			0	631
Dettes sociales	752			752	750
Dettes fiscales	2 786			2 786	2 527
Fournisseurs d’immobilisations	0			0	303
Dettes diverses	1 342			1 342	66
Produits constatés d’avance	17			17	38
TOTAL AUTRES PASSIFS	11 131	0	0	11 131	10 077

Note 4.11 – Engagements hors bilan**1 – Engagements donnés****- Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules**

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 9,3 millions d’euros pour une durée pouvant aller jusqu’à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 Décembre 2021 le montant des engagements en cours s’élève à 5,6 M€.

- Caution solidaire d’Ucar SA à De L’Estey Rent Services au profit de BMW France

En garantie de tous les engagements de la société DE L’ESTEY RENT SERVICES (filiale à 100% d’UCAR SA), au titre du contrat en marque blanche signé le 18 décembre 2019 avec BMW France.

2 – Engagements reçus

Le groupe bénéficie de la part de ses fournisseurs (constructeurs, importateurs, concessionnaires) d’engagements de reprises portant sur les véhicules immobilisés et exploités dans le cadre des activités de location. Au 31 Décembre 2021, le montant de ces engagements s’élevait à 6,4 millions d’euros hors taxes.

Note 4.12 – Information sectorielle

KEUR	Période	Location succursales	Services aux réseaux	Digital	Autres (Holding)	Total
Chiffre d'affaires	Exercice 2021	2 455	16 600	12 761	30	31 846
Chiffre d'affaires	Exercice 2020	2 772	12 251	10 036	28	25 087
Chiffre d'affaires	Exercice 2019	3 231	19 378	12 170	127	34 907
Immobilisations	Exercice 2021	4 611	235	4 051	485	9 382
Immobilisations	Exercice 2020	6 250	328	3 859	497	10 934
Immobilisations	Exercice 2019	7 381	403	3 413	531	11 728
Résultat d'exploitation	Exercice 2021	-244	1 160	26	-602	339
Résultat d'exploitation	Exercice 2020	-780	-816	-619	-117	-2 331
Résultat d'exploitation	Exercice 2019	-289	861	-295	-201	75

L'activité de location succursales décroît en 2021, principalement du fait de la cession de la succursale de Blois. Hors Blois, l'activité est en croissance de 6%.

Il est à noter que le Groupe a cédé sa succursale de Blois au 31 mai 2021 et a fermé sa succursale de Bourges au 31 décembre 2021.

L'activité services aux réseaux a connu une très forte reprise en 2021 (+35%) à comparer à 2020 mais reste en retrait par rapport à 2019. En effet, l'activité reste impactée par un moindre niveau de ventes de véhicules mais bénéficie d'une franche reprise des revenus des franchisés, de l'assurance et des partnerships. Le résultat d'exploitation profite de ce retour à la croissance et dépasse son niveau de 2019.

L'activité digitale rebondit fortement en 2021 (+27% vs. 2020) grâce à une bonne reprise des volumes traités avec les grands comptes et des ventes e-commerce. L'activité dépasse son niveau de 2019.

Note 4.12bis – Détail du chiffre d'affaires

	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises (*)	8 997	6 622
Ventes de produits		
Prestations de services	22 849	18 475
<i>Dont Locations de véhicules</i>	15 109	12 737
<i>Dont Revenus des franchises</i>	1 756	1 216
<i>Dont Revenus Activité Assurance</i>	2 367	1 987
<i>Dont Revenus Partnerships</i>	2 802	2 314
<i>Dont Revenues Centrale d'Achats</i>	780	192
<i>Dont Autres</i>	35	29
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	31 846	25 097

(*) Ventes de véhicules directement liées à la gestion du parc locatif.

Chiffre d'affaires exclusivement réalisé en France.

Note 4.13 – Détail des achats et variation de stock

	31/12/2021	31/12/2020
<i>Achats de sous-traitance</i>	12 221	8 996
<i>Achats non stockés, matériel et fournitures</i>	86	105
<i>Achats de marchandises (*)</i>	8 685	7 261
<i>Variation stocks de marchandises</i>	-6	10
TOTAL ACHATS ET VARIATION DE STOCK	20 987	16 372

(*) Achats de véhicules directement liés à la gestion du parc locatif.

Note 4.14 – Détail des services extérieurs

	31/12/2021	31/12/2020
<i>Locations et charges locatives</i>	1 755	1 345
<i>Entretien et réparations</i>	784	730
<i>Primes d'Assurance</i>	309	333
<i>Autres services extérieurs</i>	67	139
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	2 915	2 547

Note 4.15 – Détail des autres charges externes

	31/12/2021	31/12/2020
<i>Honoraires et personnel extérieur</i>	856	1 170
<i>Publicité</i>	277	309
<i>Autres charges externes</i>	1 568	1 155
TOTAL AUTRES CHARGES EXTERNES	2 700	2 634

Note 4.16 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Reprise prov. et amort. financiers	92	250
Autres produits de participation	28	15
Revenus des autres créances et VMP		0
Gains de change		
Produits nets sur cession de VMP	47	1
Autres produits financiers		1
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	167	266
Charges financières		
Dotation aux amortissements et provisions	39	313
Intérêts et charges financiers	120	111
Pertes de change		
Charges nettes sur cession de VMP		
Autres charges financières	44	57
TOTAL CHARGES FINANCIERES	203	480
RESULTAT FINANCIER	-36	-215

Note 4.17 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur op. de gestion	0	3
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits exceptionnels sur op. en capital		
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>	110	
Autres produits exceptionnels	85	15
Reprises de provisions & transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	195	17
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	34	9
<i>Dont créances irrécouvrables</i>		
Charges exceptionnelles sur ex. antérieurs	0	128
Charges exceptionnelles sur op. en capital		
<i>Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs</i>	68	
Autres charges exceptionnelles	52	0
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	0	62
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	154	200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	41	-182

Note 4.18 – Impôt sur les résultats**Ventilation Impôt exigible – Impôt différé**

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt exigible	-99	-112
Impôt différé	74	-624
TOTAL	-25	-736

Preuve d'Impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté s'analyse comme suit :

Rationalisation de l'impôt	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les résultats fiscaux	-99	-112
Impôt différé	74	-624
<i>Charge d'impôt sur les résultats consolidés</i>	<i>-25</i>	<i>-736</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	370	-1 993
Amort. et reprises des Ecart d'acquisition	19	19
Impôt sur les résultats		
<i>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</i>	<i>344</i>	<i>-2 710</i>
<i>Charge d'impôt théorique 26.5%</i>	<i>91</i>	<i>-759</i>
DIFFERENCE D'IMPOT	-117	23

Analyse de la différence d'impôt	Charges	Produits
Effets des changements de taux		5
Activation des déficits		35
Effets des différences permanentes	22	
Crédit d'impôt		99
TOTAL	22	139
DIFFERENCE NETTE		117

La ligne crédit d'impôt consiste en 93 K€ de crédit impôt recherche au titre de l'année 2021 et de 8K€ de réductions d'impôt mécénat.

Note 4.19 – Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les sociétés intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Ingénieurs et cadres	36	43
Agents de maîtrise	15	17
Employés et techniciens	14	18
Ouvriers et apprentis		2
TOTAL	65	80

Note 4.20 – Evènements post-clôture

Le Groupe UCAR reste très vigilant pour essayer de mitiger au maximum la forte réduction de la capacité des constructeurs à livrer des véhicules qui pourrait encore s'accroître avec les tensions géopolitiques.

Le 8 avril 2022, COSMOBILIS et Jean-Claude Puerto ont signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des actions détenues directement et indirectement par Jean-Claude Puerto, représentant 67% du capital, au prix de 59,15 € par action. L'accord prévoit que Jean-Claude Puerto cédera à COSMOBILIS une partie de ses titres représentant 29% du capital de UCAR, et apportera le solde de sa participation (soit 38% du capital) à COSMOBILIS, en l'échange d'actions Cosmobilis, représentant environ 6% du capital. L'acquisition de ce bloc majoritaire sera suivie par le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur l'intégralité du capital de UCAR. Cosmobilis bénéficie d'ores et déjà d'engagements portant sur 89% du capital de UCAR, étant précisé par ailleurs que la société détient 8% de ses propres actions qui seront annulées à l'issue de l'offre publique.

Le prix d'achat par action UCAR de 59,15€ représente une prime de 238% par rapport au cours de clôture de l'action au 7 avril 2022. L'offre a été accueillie favorablement par le conseil d'administration de UCAR

Ce rapprochement présente un triple objectif : compléter l'offre et la palette de services d'auto-mobilité de COSMOBILIS, créer des synergies entre les 2 organisations et accélérer le développement du réseau. UCAR vient compléter l'offre existante de COSMOBILIS (location moyenne et longue durée, VTC, services de mobilité... qui s'appuiera ainsi sur UCAR et capitalisera notamment sur son maillage très fin du territoire français, sa capacité d'animation d'un réseau de franchisés, ainsi que sur sa proximité avec les constructeurs et distributeurs via son offre en marque blanche. Le caractère innovant d'UCAR permettra de développer de nouveaux produits et séduire une nouvelle génération d'automobilistes. De plus, les succursales et franchisés UCAR pourront désormais compter sur la large palette de services de mobilité de COSMOBILIS pour compléter l'offre auprès de leurs clients actuels.

Note 4.21 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2015, M. Puerto-Salavert bénéficie d'une rémunération de 48 000 € par an.

Nous vous rappelons qu'au cours du dernier exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé d'allouer au Conseil d'administration, pour l'exercice 2021, une somme totale brute annuelle maximum de 38.000 euros, à titre de rémunération.

La Société de l'Estey, dont M. Puerto-Salavert est le président, a signé avec UCAR une convention d'animation en date du 18 juin 2015 et modifiée par avenants en date du 11 octobre 2016 et 15 juin 2017. Le montant annuel des prestations est fixé à 300 K€, ainsi que cela est rappelé dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

PRA

POULIN RETOUT & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS



KPMG S.A.

Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX

UCAR S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

UCAR S.A.

10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-Billancourt

POULIN RETOUT & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS

KPMG S.A.

Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX

UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société UCAR S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UCAR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 – Référentiel comptable » et le paragraphe « 3.1 – Changements comptables » de la note « 3 - Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes consolidés concernant la première application au 1er janvier 2021 du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes
Paris et Mérignac, le 26 avril 2022

POULIN RETOUT ET ASSOCIES



Hubert Poulin
Associé

KPMG S.A.



Aurélie Lalanne
Associée

UCAR SA

**Comptes sociaux
Exercice clos au 31 décembre 2021**

*Comptes audités

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS

1 – BILAN

2 – COMPTE DE RESULTAT DU 01/01 AU 31/12/2021

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

ETAT DES IMMOBILISATIONS :

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

ETAT DES CREANCES

ETAT DES DETTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER

PRODUITS A RECEVOIR

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

ENGAGEMENTS

HONORAIRES CAC

EFFECTIF MOYEN

EVENEMENTS POST-CLOTURE

REMUNERATION ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE
DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ETATS FINANCIERS

1 – Bilan

Bilan actif au 31/12/2021

	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS N	MONTANTS N-1
Frais d'établissement			0	
Frais de développement			0	
Concessions, brevets et droits simil.	520 478	181 495	338 983	363 815
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
IMMO. INCORPORELLES	520 478	181 495	338 983	363 815
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	425 270	309 291	115 979	132 824
Immobilisations corporelles en cours	30 000		30 000	
Avances et acomptes				
IMMO. CORPORELLES	455 270	309 291	145 979	132 824
Autres participations	7 637 638	3 059 851	4 577 787	4 182 208
Créances ratt. part.				
Actifs financiers				
Autres immos. financières	995 650	13 052	982 598	968 511
IMMO. FINANCIERES	8 633 288	3 072 903	5 560 385	5 150 719
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 609 036	3 563 689	6 045 347	5 647 358
Stocks Matières Premières				
Stocks d'encours				
Stocks de pdts interm.& finis				
Stocks de marchandises				
STOCKS	0	0	0	0
Avances et acomptes versés			0	0
Clients et comptes rattachés	5 848 342		5 848 342	4 798 164
Autres créances	4 760 122		4 760 122	3 970 711
CREANCES	10 608 464	0	10 608 464	8 768 875
Valeurs mobilières			0	0
VMP / Actions propres	625 667		625 667	582 336
Disponibilités	10 332 282		10 332 282	13 515 990
Instruments financiers				
TRESORERIE	10 957 949	0	10 957 949	14 098 326
Charges constatées d'avance	150		150	3 442
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 566 563	0	21 566 563	22 870 643
TOTAL ACTIF	31 175 599	3 563 689	27 611 910	28 518 001

Bilan passif au 31/12/2021

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Capital social	4 705 085	4 705 085
Primes d'émission	1 596 806	1 596 806
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	470 508	470 508
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 635 162	8 792 360
CAPITAL ET RESERVES	14 407 561	15 564 759
RESULTAT DE L'EXERCICE	458 302	-834 971
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 865 863	14 729 788
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges	26 955	102 708
PROVISIONS	26 955	102 708
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès étab. de crédit	10 284 353	11 443 372
Emprunts et dettes financières divers	489 555	940 149
DETTES FINANCIERES	10 773 908	12 383 521
Avances et acomptes reçus / com.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 744	243 816
Dettes fiscales et sociales	1 454 977	1 030 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	238 463	27 596
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
AUTRES DETTES	1 945 184	1 301 984
TOTAL DETTES	12 719 092	13 685 505
TOTAL PASSIF	27 611 910	28 518 001

2 – Compte de Résultat du 01/01 au 31/12/2021

	MONTANTS N	MONTANTS N-1
Ventes de marchandises		
Ventes de services	2 902 037	3 317 113
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 902 037	3 317 113
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises amort.et prov., transfert de charges	0	34 178
Autres produits	150 164	559
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 052 201	3 351 850
Achats de marchandises		
Variation stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approv.		
Variation stocks (matières premières et autres appr.)		
Autres achats et charges externes	1 558 870	1 975 250
Impôts, taxes et versements assimilés	104 933	94 044
Salaires, traitements et charges sociales	1 024 048	1 003 179
Dotations aux amortissements sur immo.	58 448	69 030
Dotations aux provisions sur immo.		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	908 320	37 995
CHARGES D'EXPLOITATION	3 654 619	3 179 498
RESULTAT D'EXPLOITATION	-602 418	172 352
Produits financiers de participations	900 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	32 346	50 031
Reprises sur prov. et transfert de charges	191 789	249 663
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	47 248	524
PRODUITS FINANCIERS	1 171 383	300 218
Dotations financières aux prov. & amort.	213 359	431 603
Intérêts et charges assimilées	81 619	36 158
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de VMP	43 941	57 012
CHARGES FINANCIERES	338 919	524 773
RESULTAT FINANCIER	832 464	-224 555
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	230 046	-52 203
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transfert de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 856	17 319
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amt. et prov.		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 856	17 319
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-32 856	-17 319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-261 112	765 449
BENEFICE OU PERTE	458 302	-834 971

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

La société SS2A a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 550.000 euros.

La société UCAR PARTENAIRES a décidé de distribuer un dividende à la société UCAR SA, d'un montant total de 350.000 euros.

UCAR SA a souscrit intégralement à l'augmentation de capital de UCAR FLEET à hauteur de 550.000 euros.

En 2021, un abandon de créances a été effectué par UCAR SA au profit de la société SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY à hauteur de 799.246,76€ assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Rappelons que UCAR SA a obtenu un PGE de 8.7M€ en juin 2020 et a décidé de différer l'amortissement d'une année complémentaire et de l'amortir ensuite sur 4 ans.

UCAR continue d'investir pour favoriser le développement de l'ensemble des activités du Groupe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis conformément au PCG. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2020-09 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 04 Décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Dans le cadre de l'intégration fiscale, active au 1er janvier 2009 et en application des articles 223A et sq du CGI, la société UCAR étant la société mère, intègre le résultat de l'ensemble du groupe.

A la clôture de chaque exercice :

- les filiales déficitaires reçoivent à titre définitif de la société UCAR une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou virtuelle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ces déficits. Chacune des « filiales déficitaires » sera titulaire d'une créance sur la société UCAR.
- les filiales bénéficiaires versent à la société UCAR, à titre de contribution ou de paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats respectifs en l'absence du groupe.

Immobilisations incorporelles

Concessions, Brevets et droits similaires :

Les Concessions, Brevets et droits similaires sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logo	Linéaire	10 ans
Frais de prospection	Linéaire	5 ans
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1, 3 ou 5 ans suivant les valeurs et durée d'utilisation

Dépréciation des immobilisations incorporelles

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur. Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de la période.

Immobilisations corporelles

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

-Agencement et aménagement des constructions	3, 5 ou 10 ans
-Mobilier	10 ans
-Matériel informatique	1, 3, 4 ou 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'usage, déterminée en fonction de la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage des titres de participations a été justifiée sur la base de prévisions d'activités et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux et du fait du contexte particulier de l'activité du Groupe.

Actions propres

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat est précisé par l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs. Ce classement peut être amené à évoluer en cas de réaffectation à d'autres objectifs. Ainsi les cas suivants peuvent exister :

1. Affectation explicite à l'attribution aux salariés. Dans ce cas, les actions rachetées sont inscrites au compte 502 « Actions propres ».
2. Absence d'affectation explicite ou objectifs poursuivis. Dans ce cas, les actions rachetées sont inscrites au compte 2771 « Actions propres ou parts propres ». Il en est ainsi lorsque l'objectif poursuivi est la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital et pour les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours.

L'analyse menée sur les actions propres pour l'exercice 2021 conduit à constater 885 K€ dans le compte #2771 et 541 K€ dans le compte #502.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Consolidation

La société UCAR en sa qualité d'holding établit de façon obligatoire des comptes consolidés. Toutes ses filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS :

IMMOBILISATIONS	31/12/2020	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2021
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	0				
Fonds de commerce	0				
Concessions, brevets et droits similaires	509 523	10 955			520 478
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	327 188	5 815			333 003
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	92 268				92 268
Immobilisations incorp. en cours	0	30 000			30 000
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (1)	8 127 460	759 927	254 100		8 633 287
TOTAL GENERAL	9 056 439	806 697	254 100	0	9 609 036
Amortissements					
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	145 708	35 787			181 495
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Inst. techniques et outillage ind.	0				0
Inst. générales, agenc. et divers	200 649	22 060			222 709
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corp.	85 982	600			86 582
Immobilisations incorp. en cours	0				0
Avances et acomptes versés	0				0
Immobilisations financières (1)	2 976 742	196 366	100 205		3 072 903
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	3 409 081	254 813	100 205	0	3 563 689
Valeurs nettes					
Frais d'établissement	0	0	0		0
Fonds de commerce	0	0	0		0
Concessions, brevets et droits similaires	363 815	-24 832	0		338 983
Terrains	0	0	0		0
Constructions	0	0	0		0
Inst. techniques et outillage ind.	0	0	0		0
Inst. générales, agenc. et divers	126 539	-16 245	0		110 294
Matériel de transport	0	0	0		0
Autres immobilisations corp.	6 286	-600	0		5 686
Immobilisations incorp. en cours	0	30 000	0		30 000
Avances et acomptes versés	0	0	0		0
Immobilisations financières (1)	5 150 718	563 561	153 895		5 560 384
TOTAL VALEURS NETTES	5 647 358	551 884	153 895	0	6 045 347

(1) Immobilisations financières : L'augmentation nette de 410 K € s'explique principalement à hauteur de 550 K€ par la souscription à l'augmentation de capital de UCAR FLEET, diminué des dépréciations sur titres à hauteur de 154 K€

ETAT DES PROVISIONS

	31/12/2020	Augm.	Dim.	Autres var.	31/12/2021
<i>PROVISIONS REGLEMENTEES</i>					
Amortissements dérogatoires	0				0
Autres provision réglementées	0				0
TOTAL I	0	0	0	0	0
<i>PROVISIONS RISQUE ET CHARGES</i>					
Indemnités de fin de carrière	0				0
Litiges	0				0
Autres provisions	102 708	64 891	140 644		26 955
Ecarts d'acquisition négatifs	0				0
TOTAL II	102 708	64 891	140 644	0	26 955
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</i>					
Sur immobilisations	2 976 742	196 366	100 205		3 072 903
Sur stocks et en cours	0				0
Sur comptes clients	0				0
Autres provisions pour dépréciation	74 591	16 993	91 584		0
TOTAL III	3 051 333	213 359	191 789	0	3 072 903
TOTAL GENERAL	3 154 041	278 250	332 433	0	3 099 858

Les provisions sur immobilisations comprennent une dépréciation de 3 038 K€ des titres UCAR DEVELOPPEMENT détenus par UCAR SA pour tenir compte des différentes cessions et fermetures de succursales effectuées depuis 2014. Cette dépréciation de titres n'a aucun impact dans les comptes consolidés groupe, les titres étant neutralisés dans la consolidation.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

Informations financières	Capital (6)	Capital souscrit non appelé	Capitaux propres autres que le capital	Q.P du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis, pas encore remboursés	Montant cautions et avals données	Chiffres d'affaires ht du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales et participations					Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS											
1.Filiales (+50% du capital détenu)											
UCAR LOCATION - -	266 700		167 826	100,00	360 350	360 350			1 987 647	103 876	0
SS2A COURTAGE- -	40 000		540 568	100,00	106 267	106 267			2 545 285	322 712	0
UCAR DEVELOPPEMENT - -	1 158 400		-220 768	100,00	5 007 930	1 970 079			10 306 567	-219 654	0
UCAR FLEET - -	100 000		-33 349	100,00	650 000	650 000			3 199 965	62 422	0
UCAR ACADEMY - -	200 000		-118 353	100,00	200 000	200 000			251 893	7 534	0
UCAR PARTENAIRES - -	200 000		267 431	100,00	200 000	200 000			1 874 918	213 863	0
SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY --	503 710		-90 603	100,00	919 846	919 846			14 285 916	129 932	0
DE L'ESTEY RENT SERVICES --	100 000		229 409	100,00	100 000	100 000			1 124 549	203 631	0
2.Participations (10% à 50% du capital détenu)											
AUTO MARCHE DE L'EST	420 000		139 270	10,00	78 000	56 000			408 894	-59 143	0
LIBRE VOITURE SARL	10 000		-4 229	25,00	0	0			80 306	-12 447	0
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1.Filiales non reprises au §A:											
a.Filiales françaises											
b.Filiales étrangères											
2.Participations non reprises au §A :											
a.Dans des sociétés françaises	182 939		179 957	8,33	15 245	15 245			1 228 343	34 824	0
b.Dans des sociétés étrangères											

ETAT DES CREANCES

	A Moins de 1 an	A Plus de 1 an	Valeurs brutes 31/12/2021	Valeurs brutes 31/12/2020
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	5 848 342		5 848 342	4 798 164
Créances sociales	16 906		16 906	30 595
Créances fiscales	427 023		427 023	234 795
Groupe et associés	4 301 854		4 301 854	3 697 209
Débiteurs divers	14 339		14 339	8 112
CCA	150		150	3 442
TOTAL CREANCES	10 608 614	0	10 608 614	8 772 317

ETAT DES DETTES

	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Valeurs au 31/12/2021	Valeurs au 31/12/2020
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes vs établ. Crédit*	2 127 883	8 156 471		10 284 353	11 443 372
Emprunts et dettes financ. divers	60 715			60 715	56 913
Fournisseurs et comptes rattachés	251 744			251 744	243 815
Dettes sociales	225 194			225 194	217 281
Dettes fiscales	1 205 414			1 205 414	815 335
Fournisseurs d'immobilisations				0	0
Groupe et associés	428 840			428 840	883 236
Dettes diverses	262 831			262 831	25 553
Produits constatés d'avance				0	0
TOTAL AUTRES PASSIFS	4 562 621	8 156 471	0	12 719 091	13 685 505

* Les emprunts et dettes vs établissements crédit comprennent 8,7 M€ de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), deux emprunts auprès de La Palatine pour un total de 1,6 M€ pour accompagner le développement du Groupe. Le Groupe a choisi de différer l'amortissement de son PGE d'une année complémentaire et de l'amortir ensuite sur 4 ans.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	150	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	150	0

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2021
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Autres dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 162
Dettes fiscales et sociales	168 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	256 921
TOTAL	496 511

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	31/12/2021
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	266 747
Personnel	15 277
Organismes sociaux	1 150
Etat	
Autres créances	
Intérêts courus à recevoir	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	283 174

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Pénalités/Amendes		
Exercices antérieurs		
VNC immobilisations corporelles	2 500	
Autres exceptionnels de gestion	30 356	
Exceptionnels divers		
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	32 856	0

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	31/12/2021
Accroissements	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0
Allègements	
O.R.G.A.N.I.C	
TOTAL DES ALLEGEMENTS	0
Déficits reportables	2 369 325

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 742 624	2.70
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 742 624	2.70

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde Initial	Affectation	Opération en Capital	Amts Dérogatoires	Dividendes versés*	Solde final	Variation	Variation en %
Capital social	4 705 085					4 705 085	0	0%
Primes liées au capital social	1 596 806					1 596 806	0	0%
Ecart de réévaluation	0					0	0	
Réserves	0					0	0	
Réserve légale	470 508					470 508	0	0%
Réserves indisponibles	0					0	0	
Réserves statutaires ou contr.	0					0	0	
Réserves réglementées	0					0	0	
Autres réserves	0					0	0	
Ecarts d'équivalence	0					0	0	
Report à nouveau	8 792 360	-834 972			-322 227	7 635 161	-1 157 199	-13%
Résultat de l'exercice	- 834 972	834 972				458 302	1 293 274	-155%
Total	14 729 787	0	0	0	-322 227	14 865 862	136 075	1%

* les actions d'autocontrôle ne donnent pas lieu au versement de dividendes

ENGAGEMENTS

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

La société UCAR SA est soumise à la convention collective de l'automobile et verse depuis le 1er janvier 2014, auprès de l'IRP AUTO, une cotisation obligatoire d'indemnité de fin de carrière, qui couvre les versements incombant à la société en cas de mise à la retraite, de départ à la retraite, et de licenciement.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution au profit des organismes financeurs du parc de véhicules

En garantie des engagements de la société UCAR DEVELOPPEMENT au titre du financement de véhicules dans la limite de 9,3 millions d'euros pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois à compter de la mise en place de chaque tranche de financement.

Au 31 Décembre 2021 le montant des engagements en cours s'élève à 5,6 M€ couverts par des engagements de rachat buy back de la part des constructeurs à hauteur de 4,4 M€.

Caution solidaire au profit de BMW France

En garantie de tous les engagements de la société DE L'ESTEY RENT SERVICES, au titre du contrat en marque blanche signé le 18 décembre 2019 avec BMW France.

ENGAGEMENTS RECUS

UCAR SA a consenti en 2013 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2015 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 1.400.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2018 à un abandon de créances à sa filiale UCAR Développement pour un montant de 2.000.000 d'euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

UCAR SA a consenti en 2021 à un abandon de créances à sa filiale SOCIETE NOUVELLE DE L'ESTEY pour un montant de 799.246,76 euros. Ce contrat comprend une clause de retour à meilleure fortune sur 10 ans.

HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires comptabilisés dans les comptes sociaux pour la société UCAR SA au 31 décembre 2021 s'élève à 36 K€ pour les honoraires des cabinets KPMG et Poulin Retout & Associés.

EFFECTIF MOYEN

	31/12/2021	31/12/2020
Ingénieurs et cadres	7	7
Agents de maîtrise	3	4
Employés et techniciens	4	3
Ouvriers et apprentis	0	0
TOTAL	14	14

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 8 avril 2022, COSMOBILIS et Jean-Claude Puerto ont signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des actions détenues directement et indirectement par Jean-Claude Puerto, représentant 67% du capital, au prix de 59,15 € par action. L'accord prévoit que Jean-Claude Puerto cédera à COSMOBILIS une partie de ses titres représentant 29% du capital de UCAR, et apportera le solde de sa participation (soit 38% du capital) à COSMOBILIS, en l'échange d'actions Cosmobilis, représentant environ 6% du capital. L'acquisition de ce bloc majoritaire sera suivie par le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur l'intégralité du capital de UCAR. Cosmobilis bénéficie d'ores et déjà d'engagements portant sur 89% du capital de UCAR, étant précisé par ailleurs que la société détient 8% de ses propres actions qui seront annulées à l'issue de l'offre publique. Le prix d'achat par action UCAR de 59,15€ représente une prime de 238% par rapport au cours de clôture de l'action au 7 avril 2022. L'offre a été accueillie favorablement par le conseil d'administration de UCAR

Ce rapprochement présente un triple objectif : compléter l'offre et la palette de services d'auto-mobilité de COSMOBILIS, créer des synergies entre les 2 organisations et accélérer le développement du réseau. UCAR vient compléter l'offre existante de COSMOBILIS (location moyenne et longue durée, VTC, services de mobilité... qui s'appuiera ainsi sur UCAR et capitalisera notamment sur son maillage très fin du territoire français, sa capacité d'animation d'un réseau de franchisés, ainsi que sur sa proximité avec les constructeurs et distributeurs via son offre en marque blanche. Le caractère innovant d'UCAR permettra de développer de nouveaux produits et séduire une nouvelle génération d'automobilistes. De plus, les succursales et franchisés UCAR pourront désormais compter sur la large palette de services de mobilité de COSMOBILIS pour compléter l'offre auprès de leurs clients actuels.

REMUNERATION ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2015, M. Puerto-Salavert bénéficie d'une rémunération de 48 000 € par an.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2021 a décidé d'allouer une somme globale de 38 000 euros aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à titre de rémunérations pour l'exercice 2021 à raison de leurs fonctions. Ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie.

La Société de l'Estey, dont M. Puerto-Salavert est le président, a signé avec UCAR une convention d'animation en date du 18 juin 2015 et modifiée par avenants en date du 11 octobre 2016 et 15 juin 2017. Le montant annuel des prestations est fixé à 300 K€.

POULIN RETOUT & ASSOCIES

*Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS*

KPMG S.A.

*Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX*

**UCAR
S.A.**

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021

UCAR S.A.

Société anonyme au capital de 4 705 085 euros

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt

R.C.S : 432 028 173 R.C.S. Nanterre

UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société UCAR S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UCAR S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées dans l'article D.441-6 du Code du commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Les commissaires aux comptes

Paris et Mérignac, le 26 avril 2022

POULIN RETOUT ET ASSOCIES



Hubert Poulin
Associé

KPMG S.A.



Aurélie Lalanne
Associée

PRA



POULIN RETOUT & ASSOCIES

*Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS*

KPMG S.A.

*Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX*

UCAR S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

UCAR S.A.

10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-Billancourt

POULIN RETOUT & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
160, Rue Montmartre
75002 PARIS

KPMG S.A.

Société de Commissariat aux Comptes
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 MERIGNAC CEDEX

UCAR S.A.

Siège social : 10 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-Billancourt

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société UCAR S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration

Bail de location entre UCAR S.A. et Société de l'Estey

Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : Bail de location à usage commercial faisant partie d'un immeuble érigé 10 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt, signé le 1er juillet 2021 et approuvé par le Conseil d'administration d'UCAR S.A. en date du 22 juin 2021. Ce bail fait suite à la résiliation en date du 1er juillet 2021 du précédent bail de 2013.

Modalités : Le montant hors taxes facturé et comptabilisé en charges en 2021 au titre de ce nouveau bail s'élève à 238 K€.

Motif justifiant de son intérêt pour la société : après avoir analysé les termes de la résiliation du bail précédent et ceux du nouveau contrat de bail, le Conseil d'Administration a estimé que la signature de ces conventions est favorable à la Société.

Abandon de créance à caractère commercial avec clause de retour à meilleure fortune au profit de Société Nouvelle de l'Estey S.A.S.

Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : Abandon de créance à caractère commercial avec clause de retour à meilleure fortune au profit de Société Nouvelle de l'Estey S.A.S. autorisé par le Conseil d'administration du 20 décembre 2021.

Modalités : Cet abandon a donné lieu à la comptabilisation d'une charge d'un montant de 799 K€ dans les comptes de la société UCAR S.A.

Motif justifiant de son intérêt pour la société : l'abandon de créances commercial trouve son origine dans les relations commerciales entre les deux sociétés et est consenti pour maintenir des débouchés.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'animation entre la SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S. et UCAR S.A., approuvée lors du Conseil d'administration d'UCAR S.A. du 18 juin 2015, et modifiée par avenants autorisés par les Conseils d'administration d'UCAR S.A. en date du 11 octobre 2016 et du 27 avril 2017

Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : La SOCIETE DE L'ESTEY S.A.S. effectue au profit de la société UCAR S.A. des prestations d'animation et de services pour un montant de 300.000 € hors taxes par an validé par avenant lors du Conseil d'administration du 27 avril 2017.

Modalités : Le montant hors taxes facturé et comptabilisé en charges sur l'exercice 2021 s'élève à 300 K€.

Bail de location entre UCAR S.A. et SCI JCP Pasteur

Administrateur commun : Jean-Claude Puerto-Salavert

Nature et objet : Bail de location portant sur les parkings situés au 10 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt, conclu en date du 02 novembre 2018 et approuvé à postériori par le Conseil d'administration d'UCAR S.A. en date du 16 avril 2019.

Modalités : Le montant hors taxes facturé et comptabilisé en charges en 2021 s'élève à 57 K€.

Les commissaires aux comptes

Paris et Mérignac, le 28 avril 2022

POULIN RETOUT ET ASSOCIES



Hubert Poulin
Associé

KPMG S.A.



Aurélie Lalanne
Associée